**Intitulé du Projet**: Projet de Prévention de l’Extrémisme Violent au Tchad - PROPEV

**Numéro du Projet:**

**Partenaire de réalisation[[1]](#footnote-1):** Unité de Coordination du G5 Sahel

**Date de démarrage:** Janvier 2018 - **Date d’achèvement :** Décembre 2021 - **Date de réunion du CAP :**

|  |
| --- |
| **Description succincte** |
| En 2016, le Tchad était classé 34ème sur 36 pays les plus affectés par le terrorisme, sur l'indice mondial de terrorisme (Institute for Economic and Peace report, 2017), pour cause entre autres des effets immédiats et sous-jacents l’extrémisme violent et de l’insécurité causée par les pays frontaliers. Ce programme multi-annuel vise une approche cohérente de développement pour prévenir et lutter contre l’extrémisme violent. Il est articulé autour de sept piliers mis en exergue lors des conversations nationales qui ont regroupé toutes les parties prenantes et des experts dans le domaine. Les produits indicatifs du programme sont :   1. Un cadre légal et institutionnel capable de répondre à l’extrémisme violent dans le respect des principes fondamentaux des droits de l’Homme ; 2. Des institutions communautaires, religieuses et la société civile résilientes aux effets de l’extrémisme violent ; 3. Les femmes organisées et activement impliquées dans la prévention et la réponse à l’extrémisme violent dans les communautés ; 4. Les personnes associées aux groupes terroristes se désengagent des groupes extrémistes et sont réintégrés dans les communautés ; 5. Les acteurs des médias et les communautés locales sont capables de contrer la propagande narrative de l’extrémisme violent ; 6. Les communautés, les jeunes et les femmes en particulier réduisent leur vulnérabilité à la radicalisation et l’extrémisme violent ; 7. Les communautés, forces de l’ordre, autorités locales et société civile participent efficacement à la gestion des frontières et au contrôle de la mobilité des migrants clandestins. |

Effet contribuant (PNUAD/DPP, DPR ou DPM) :

Produit(s) indicatif(s) avec marqueur genre2:

G2 : Les femmes organisées et activement impliquées dans la prévention et la réponse à l’extrémisme violent dans les communautés

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Total des ressources nécessaires :**  **10 228 027,5 $ US**  **11 79118 265,6 USD 1111 798 211 1111711198 265,6 USD 65,6 USD** | | |
| **Total des ressources allouées :** | **11 798 265,6 US** | |
| **TRAC du PNUD :** | **2,000,000 $** |
| **Donateur :** |  |
| **Gouvernement :** |  |
| **Apports en nature :** |  |
| **À financer :** | **\_8 228 027,5 $** | |

Approuvé par (signatures)[[2]](#footnote-2) :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Gouvernement** | **PNUD** | **Partenaire de réalisation** |
| Nom en capitales : | Nom en capitales : | Nom en capitales : |
| Date : | Date : | Date : |

# Problématique de développement

L’Extrémisme Violent se manifeste quand un groupe de personnes exprime son idéologie par le biais de la violence ou recommande cette dernière comme moyen pour atteindre son objectif. L'extrémisme violent a un impact direct sur la paix et la sécurité, le développement durable, la jouissance de droits de l’Homme et l'Etat de Droit.

La croissance d'extrémisme violent et de l’impact ravageur des groupes épousant les idéologies violentes amorce, non seulement, un revers dramatique du processus de développement et les avancées déjà faites, mais menace l’atteinte des perspectives de développement pour les décennies à venir. Les attaques et les exactions en rapport avec l'extrémisme violent ont atteint des niveaux sans précédent et leur impact est significatif. Entre 2011 à 2015, on estime que plus de 21,245 fatalités (Insitute for Peace and Economics, 2016) ont été provoquées par l'extrémisme religieusement inspiré en Afrique.

Au niveau de l’Afrique Centra le, le bassin du Lac Tchad et ses alentours apparaissent comme un épicentre de l'extrémisme violent incarné par Boko Haram et par des groupes armés associés depuis 2011. En effet, depuis 2009, les territoires riverains du lac Tchad contigus au Nord-est du Nigeria sont exposés aux stratégies d’expansion et d’action de Boko Haram, secte islamiste d’origine nigériane listée parmi les organisations terroristes depuis 2014. Depuis lors, l’organisation fondée par Muhammad Yusuf et reprise à sa mort par Abubakar Shekau, n’a cessé de multiplier des attaques frontales, des enlèvements, des attentats suicides et des poses de mines anti personnelles. Entre réfugiés, déplacés internes, retournés, morts et mutilés, le terrorisme a plongé le pourtour du Lac Tchad et les centres urbains de la région dans la peur et une crise humanitaire sans précédent qui continue à affecter plus de 23 500 000 habitants dans cette partie du Monde.

La réponse militaire de grande envergure menées par les gouvernements camerounais, nigérian, nigérien et tchadien à travers des opérations internes ou dans le cadre de la Force Mixte Multinationale (FMM), a considérablement réduit les capacités opérationnelles de la secte Boko Haram et en particulier son emprise sur des territoires qu’elle avait sanctuarisés et utilisés comme bases de vie et de déploiement de ses attaques transfrontalières. Néanmoins, sur le plan économique et social, l’insécurité et les mesures antiterroristes prises par les États, individuellement et dans le cadre des partenariats régionaux de sécurité, ont transformé une zone de prospérité en un espace de précarité.

En dehors du Bassin du Lac Tchad, la République du Tchad demeure vulnérable à cause de l’instabilité politico-sécuritaire autour de ses frontières. Classé 36ème sur l'indice mondial de terrorisme en 2016, le Tchad est de-facto une nation d’une vulnérabilité assez considérable. Sa proximité avec les zones de parcours et d’approvisionnement logistique des groupes extrémistes, ainsi que sa très grande implication dans la lutte contre ces groupes au Sahel et dans le bassin tchadien, constituent des défis stratégiques pour la sécurité intérieure du Tchad. La porosité de ses frontières et l’insuffisance criarde de perspectives économiques dans les pays limitrophes tels que la Libye, la Centrafrique et le Soudan, expose les zones frontalières aux mobilités transfrontalières parfois criminelles.

Le flux et reflux de porteurs d’armes, de trafiquants et de jeunes laissés en marge du progrès à travers les frontières exacerbent la vulnérabilité du Tchad, combiné aux menaces internes et externes qui se reproduisent de façon récurrente. *La gestion intégrée des frontières est par conséquent une préoccupation structurelle pour la paix, la sécurité et le développement du pays*. L’extrémisme violent a un effet négatif sur les efforts de développement durable. La lutte contre ce phénomène impacte la protection des droits humains et la promotion de l’État de droit.

L’insécurité transfrontalière s’est accrue avec la montée de l’extrémisme dans la bande sahélo-saharienne et dans la région du lac Tchad, principalement en liaison avec les attaques de Boko Haram. Les exactions de la secte terroriste ont créé un climat d’insécurité pesant lourdement sur l’économie tchadienne, notamment en perturbant l’importation des marchandises et l’exportation de bétail, affectant les moyens de subsistance des populations et amplifiant les inégalités socioéconomiques au détriment des populations rurales et des jeunes. Le manque d’opportunités d’emplois combiné au taux d’abandon scolaire élevé au niveau secondaire chez les jeunes filles et les garçons, exposent ces jeunes à l’enrôlement par les groupes terroristes. Au demeurant, le nombre de démobilisés de Boko Haram reçus à ce jour par les autorités tchadiennes dans les régions riveraines du lac Tchad, est un indicateur révélateur du pas franchi par les couches défavorisées de la société pour accéder, y compris par la violence, aux ressources économiques.

L’extrémiste violent menace directement l’exercice des droits de l’Homme, qu’il s’agisse du droit à la vie et du droit à la liberté́ et à la sécurité́ ou de la liberté́ d’expression, d’association, de penser, de conscience et de religion. La secte Boko Haram, tout comme les autres nébuleuses extrémistes, viole les droits des femmes et des filles, notamment en les soumettant à l’esclavage sexuel et aux mariages forcés. Elle les empêche d’accéder à l’éducation et de participer à la vie publique. La torture et les violences sexuelles et sexistes seraient monnaie courante. La porosité des frontières et la faible présence de l’autorité de l’État dans les zones affectées contribuent à la multiplication de ces comportements criminels. *L’impunité́ et l’injustice créent un climat d’insécurité́ et d’impuissance, entravant les activités économiques et la circulation des biens et services, altérant la confiance envers l’État*.

C'est dans ce contexte que le PNUD et la Cellule de Coordination Nationale du G5 Sahel ont organisé les conversations nationales sur la prévention de l’extrémisme violent du 24 au 25 août 2017. Ces conversations font suite aux conversations régionales organisées conjointement par l’International Peace Institute (IPI) et les Nations Unies en mai 2017. L'objectif général de ces consultations était de : fournir un aperçu du contexte régional ; cerner la dynamique et l’impact de la radicalisation et de l’extrémisme violent au Tchad, ainsi que les meilleurs cas pratiques ; présenter et discuter des priorités nationales, la stratégie et l’approche pour la prévention de l’extrémisme violent ; présenter et discuter des initiatives en cours et prochaines du PNUD et d’autres partenaires de développement / bailleurs de fonds pour faire face au terrorisme ; identifier les synergies et les domaines de collaboration.

A l’issue des conversations nationales, sept thématiques clés ont été adoptées et sont alignées sur la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et sur la stratégie régionale du G5 Sahel qui vise à prévenir la radicalisation et faciliter la coordination des efforts des cinq pays en matière de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent. Ces thématiques qui feront partie du programme pluriannuel, sont : (i) l’étude du cadre institutionnel, juridique et sécuritaire ; (ii) le genre ; (iii) les media, la sensibilisation et le rôle des technologies de l’information ; (iv) la justice, la sécurité, l’état de droit et les droits humains ; (v) l’engagement communautaire, le désengagement et la réinsertion sociale des jeunes repentis ; (vi) la prévention à travers les observatoires nationaux et régionaux et les systèmes d’alerte précoce ; et (vii) la mise en place d’un système cohérent de coordination et de gestion des initiatives multiples de prévention de l’extrémisme violent et de lutte contre la radicalisation au Tchad.

Une retraite technique de trois jours a été organisée, du 15 au 17 septembre 2017 à Douguia, localité située à 75 km de N’Djaména et a regroupé 25 personnes représentant la cellule nationale du G5 sahel, la société civile, les organisations féminines, les jeunes, les organisations religieuses (Conseil Islamique, Église Catholique, Églises Protestantes) et les Nations Unies. L’objectif de la retraite était de finaliser la théorie de changement, le cadre des résultats et les éléments clés du document de programme sur la prévention de l’extrémisme violent pour la période 2018-2021.

Dans cette perspective, il est essentiel de soutenir la coordination des efforts nationaux visant à prévenir l'extrémisme violent et à les aligner avec les instruments stratégiques régionaux et internationaux. Un effort complémentaire visant à renforcer la résilience des communautés, vivant dans le bassin du Lac Tchad, face à l'extrémisme violent s’avère aussi crucial dans la bataille contre l'extrémisme violent dans cette région du monde.

# Stratégie

Une Approche de Développement

Le Projet s’inscrit dans l'engagement total du PNUD dans l'atteinte des ODD, dont beaucoup peuvent aider à réduire la propagation de l’extrémisme violent. Le projet est basé sur une assise centrale que la seule réponse sécuritaire du Gouvernement demeure insuffisante pour adresser le phénomène de l'extrémisme violent et que la nature des causes profondes, sous-adjacentes et immédiates du phénomène exigent une approche holistique du développement.

L’approche est en parfaite alignement avec le Plan d'Action Mondial du Système des Nations Unies sur la Prévention d'Extrémisme Violent dans le monde qui préconise qu’une méthodologie inclusive et participative est le meilleur garant du caractère holistique de l’intervention et permettant à ce que cette dernière soit perçue et acceptée comme manifestement entrepris dans les intérêts de la société en générale.

Conceptuellement et conformément au cadre théorique développé par le Programme Régional du PNUD la Prévention et la Réponse à l'Extrémisme Violent en Afrique, toutes les interventions s’inspirant de l’approche de développement préconisée par la PNUD devraient s’adresser aux individus, aux institutions et à l’idéologie aux degrés divers et impliquer ces derniers dans la définition d’une réponse adéquate et efficace face à l’Extrémisme Violent. En termes pratiques, le travail sur le niveau national devrait établir un environnement qui facilite l'intervention dans les communautés jugées 'en danger' et dans le soutien d'individus vulnérables à la radicalisation ou la recherche à dégager des groupes extrémistes violents et réintégrer dans la société traditionnelle.

Le Projet de Prévention de l’Extrémisme Violent au Tchad est sous-tendu par la théorie du changement qui soutient que les causes de la radicalisation/extrémisme violent au Tchad se scindent comme suit :

* Parmi les **causes/catalyseurs immédiats** de la radicalisation et de l’extrémisme violent figurent l’impression accrue de privation économique relative, qui des fois peut être réelle et parfois associée à une perception d’une marginalisation socioéconomique, la facilité de l’accès aux armes et aux sources de financement illicite, la faible gouvernance et la mauvaise gestion des institutions religieuses, un système judiciaire et des lois qui exacerbent les niveaux de radicalisation, l’absence ou la faiblesse des mécanismes de plainte au niveau local, la proximité des pôles logistiques des groupes terroristes ainsi que de leur discours extrémistes, et le renforcement d’une tendance au désespoir et à la vulnérabilité chez les jeunes.
* Parmi les **causes/catalyseurs sous-jacents** de la radicalisation et de l’extrémisme violent figurent la résonance accrue des discours radicaux, les approches axées majoritairement sur la sécurité/répression, les migrations clandestines, la faible présence de l’autorité étatique surtout aux zones frontalières (**l’État Absent ou encore l’État Oppresseur)**, la croissance des madrasas non réglementées, la méconnaissance des pratiques anti-radicalisation, le manque de formation des imams et des comités de direction, les niveaux élevés de corruption, le chômage et le manque de moyens de subsistance, les modes de financement illicites et le recoupement avec la criminalité transnationale, l’exclusion des structures politiques/ de la vie publique, le manque de relations entre le gouvernement et la société, le manque de capacités des communautés en matière de résolution des conflits, l’affaiblissement de la cohésion sociale, l’accès insuffisant à une éducation appropriée, la discrimination et la violence à l’égard des femmes et l’affaiblissement de la structure familiale.
* Parmi les **causes/catalyseurs fondamentaux** de la radicalisation et de l’extrémisme violent figurent l’impéritie de l’État, l’inefficacité de la gouvernance et la médiocrité des prestations de services, les niveaux élevés de divisions sociétales à caractère ethnique ou religieux, exacerbés par les élites et associés à un faible niveau de confiance, l’impression généralisée de marginalisation politique et économique, les faibles niveaux de développement/les niveaux élevés de pauvreté, les tensions géopolitiques, le sentiment d’injustice/d’inégalité à l’échelle mondiale et l’idée séparatiste d’une « guerre de l’Occident contre l’islam ».

L’analyse de ces dynamiques/causes met en évidence la nécessité d’adresser des réponses qui tiennent compte du renforcement des conditions socio-économiques, la primauté du droit et la sécurité, les stratégies de démobilisation et de réintégration axées sur le développement, l’utilisation efficace des médias et technologies, la résilience et la cohésion des communautés, et les initiatives sexospécifiques tenant compte du fait que l’extrémisme violent n’a pas les mêmes effets sur les hommes, les femmes, les garçons et les filles. Toutes ces réponses doivent observer le croisement d’idéologies, d’individus et d’institutions associés de différentes manières et à des degrés divers, tel que prônée par l’approche développement du PNUD face à l’extrémisme violent.

# lien avec les initiatives existantes

Ce programme est en parfait harmonie avec des initiatives de prévention contre l’extrémisme violent et de lutte contre la radicalisation des populations tchadiennes. Il est donc important que le bureau pays du Tchad ait une approche harmonisée de prévention de l’extrémisme violent et de lutte contre la radicalisation dans le but de consolider la paix et la stabilisation dans les régions affectées, à travers des activités de résilience, de développement et de gouvernance locales.

L’objectif est de bâtir sur la complémentarité des initiatives en cours et la cohérence avec les nouvelles initiatives formulées au cours de 2017 dans le domaine de la lutte contre la radicalisation.

En effet, en 2017, Le PNUD-Tchad a été très actif dans le domaine. Ainsi, des initiatives importantes ont été développées et mises en œuvre. Il s’agit de (i) la formulation de la stratégie nationale de prévention de l’extrémisme violent, sur laquelle ce programme nationale multi-annuel a été développé. Ce programme repose sur les acquis des deux projets de lutte contre la radicalisation « *The Support to curtailing further radicalization among Chadian population »* financé *par le* Japon et la fenêtre de financement du PNUD et du projet régional du G5 Sahel de gestion des frontières, Sahel 3 et 4, financé par le Japon. Le programme est en parfaite harmonie avec le projet inter-frontaliers entre le Cameroun et le Tchad, financé par le fonds de consolidation de la paix (PBF), et qui sera mis en œuvre conjointement par l’UNICEF et le PNUD.

Une nouvelle initiative de stabilisation régionale, le projet *“LCBC stabilization project” 2017-2020* a vu le jour et sera financée par l’Allemagne, ce projet couvre les quatre pays riverains du bassin du lac Tchad, à savoir le Nigeria, le Cameroun, le Niger et le Tchad. Un des trois objectifs de cette initiatives étant de stabiliser la région du bassin du lac Tchad affectée par la secte Boko-Haram. C’est pourquoi, une équipe de gestion du programme sera mise en place et travaillera en parfaite coordination avec la cellule nationale du G5 Sahel, pour assurer la cohérence, la coordination efficace et efficiente de toutes les initiatives de lutte contre la radicalisation et de prévention de l’extrémisme violent.

# Résultats et partenariats

***Résultats escomptés***

L’Objectif Global du Projet est de renforcer les capacités nationales dans la prévention et la lutte contre l’Extrémisme Violent au Tchad. Le Projet s’articulera sur les produits suivants :

**Produit 1 : Le cadre légal et institutionnel est capable de répondre à l’extrémisme violent dans le respect des principes fondamentaux des droits de l’Homme**

***Sous-Produit 1.1. : Les capacités et les compétences des acteurs de la chaîne pénale en matière de lutte contre l’extrémisme violent sont renforcées***

Le Projet viendra en renforcement des capacités des acteurs de la chaine pénale à travers la mise à disposition d’outils d’assistance technique en matière de lutte contre le terrorisme pour les acteurs de la chaîne pénale et autres autorités compétentes, ainsi que les écoles de formation. Il permettra également l’opérationnalisation de la stratégie nationale de prévention de l’extrémisme violent et l’assistance législative en vue du renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale à maîtriser et appliquer le cadre juridique international en matière de lutte contre le terrorisme au niveau national.

En outre, le Projet appuiera l’élaboration des manuels de formation à destination des écoles nationales de formation judiciaire et de police judiciaire du Tchad portant sur des questions relatives aux réponses de justice pénale au terrorisme et au renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale en matière de traitement des enfants présumément liés à des groupes terroristes en tant qu’auteurs, victimes et/ou témoins d’infractions ainsi qu’en matière de lutte contre le financement du terrorisme.

***Sous-Produit 1.2. : Un dispositif sécuritaire coordonné et efficace dans les zones à risque***

A travers le sous-produit ci-dessus, le Projet vise à renforcer les capacités de réponse du dispositif sécuritaire face à l’Extrémisme Violent et parfait respect des principes fondamentaux des Droits de l’Homme. A cet effet, le Projet contribuera à l’amélioration de la collaboration entre les forces de l’ordre et les acteurs de la société civile, les acteurs communautaires et les autorités locales dans la prévention de l’extrémisme violent à travers l’appui dans la coordination des interventions et le partage des informations entre les divers mécanismes en place tel que les comités de vigilance, les observatoires et les forces de l’ordre.

***Produit 2 : Les communautés, forces de l’ordre, autorités locales, société civile participent efficacement à la gestion des frontières et au contrôle de la mobilité des migrants clandestins***

***Sous-Produit 2.1. : Une présence effective de l’Etat dans les zones à risque et une meilleure gestion des frontières***

A travers ce sous-produit, le Projet vise à 1) renforcer la présence effective de l’Etat et les capacités fonctionnelles des acteurs étatiques dans les zones à risque à travers la réhabilitation des postes de police, services socio-éducatifs et sanitaires dans les zones transfrontalières, 2) appuyer les initiatives civilo-militaires telles que les campagnes d’informations conjointes entre les forces de sécurité et les populations dans les zones transfrontalières à travers la radio, la distribution de brochures aux postes de contrôle, et des visites régulières aux villages, en vue de contrer les rumeurs ; et 3) l’appui aux initiatives socioéconomiques pour renforcer la présence de l’Etat et des communautés au niveau des corridors à haute fréquence migratoire, notamment en mettant en place des plateformes multifonctionnelles au niveau des corridors convenus, à usage communautaire, pour les services de sensibilisation de l’Etat, comme espaces de rencontre pour une interaction entre les forces de sécurité et la population locale.

***Sous-Produit 2.2. : Une migration régulée et contrôlée***

Une migration non-contrôlée et la porosité des frontières ont été longuement évoquée comme une source de prolifération de l’insécurité au niveau des frontières et comme un facteur favorisant la propagation de l’extrémisme violent et le terrorisme. A travers cet axe, le Projet devra appuyer le contrôle effectif des migrations, surtout clandestines, et le renforcement des capacités des acteurs étatiques et communautaires dans le traitement juridique et social de la question des migrants.

A cet effet, il est prévu dans le cadre de ce volet 1) la mise en place dans les zones de transit des migrants clandestins des comités d’accueil, conseil et d’orientation des migrants clandestins ; 2) l’appui à la coordination des interventions des forces de l’ordre, autorités locales et de la société civile dans la lutte contre les migrations clandestines; et 3) l’organisation des formations des autorités judiciaires locales des zones transfrontalières en matière d’assistance juridique, de procédures de coopération civilo-militaire, droits de l’Homme, loi portant sur les réfugiés et les personnes déplacées, trafic d’êtres humains et trafic illicite de migrants, et les questions de genre.

***Produit 3 : Les femmes s’organisent et s’impliquent activement dans la prévention et la réponse à l’extrémisme violent dans les communautés***

***Sous-Produit 3.1. : Les femmes ont une capacité accrue dans la prévention de l’extrémisme violent***

Les femmes sont mieux placées à déceler les signes de la radicalisation au sein de leurs communautés. Il devient donc important d’outiller les leaders des femmes au niveau communautaire dans l’alerte précoce et la prévention de la radicalisation et l’extrémisme violent au niveau communautaire. C’est ainsi que le Projet renforcera davantage la capacité du leadership féminin au niveau communautaire dans l’identification des signes de la radicalisation et au système d’alerte précoce et dans la participation citoyenne dans les actions de développement local.

***Sous-Produit 3.2. : Les femmes sont encadrées et autonomisées***

La résilience des communautés face à la radicalisation et l’extrémisme violent passe avant tout par une amélioration des conditions socio-économiques de la femme urbaine et périurbaine. L’autonomisation économique et sociale des femmes en milieux urbains et périurbains s’avère nécessaire. A cet effet, le Projet s’efforcera à renforcer l’autonomisation des femmes à travers la structuration, la formation en technique de production et l’octroi des micro-subventions au femmes issues des communautés urbaines et périurbaines.

***Sous-Produit 3.3. : Les femmes sont engagées dans la prévention de l’extrémisme violent***

A travers le sous-produit 3.3., le Projet facilitera l’implication des femmes dans la prise en charge psychosociale des personnes en situation de reddition et la sensibilisation pour leur réintégration sociale et la dé-radicalisation. De plus, il est attendu que le Projet facilite les échanges et les dialogues intra et inter-familial portant sur les questions de la radicalisation et l’extrémisme violent entre mères et enfants.

***Produit 4 : Les personnes associées aux violences extrémistes se désengagent des groupes extrémistes et sont réintégrées dans les communautés***

***Sous-Produit 4.1. : Les personnes associées avec Boko-Haram se désengagent de l’extrémisme violent***

A travers le sous-produit 4.1., le Projet soutiendra l’émergence des mécanismes de justice transitionnelle, la prise en charge psychosociale et la réintégration sociale des personnes anciennement associées aux groupes extrémistes. A cet effet, un appui à la réhabilitation des infrastructures carcérales et autres infrastructures d’accueil.

***Sous-Produit 4.2. : Les personnes associées avec Boko-Haram bénéficient d’une prise en charge psychosociale en vue d’une réintégration sociale effective***

Le Projet s’attachera à mettre en place des mécanismes de soutien et d’accompagnement psychosociale dans le but d’atteindre une réintégration psychosociale. En outre, il s’agira de lutter efficacement contre la stigmatisation et la marginalisation sociale de ces personnes au sein de leurs communautés, à travers des dialogues intercommunautaires et autre séance de sensibilisation.

***Sous-Produit 4.3. : Les personnes associées avec Boko-Haram bénéficient d’une réintégration économique***

En plus de la réintégration sociale, le projet appuiera la structuration, la formation en technique de production et des métiers ainsi que l’octroi des micro-subventions en faveur des personnes en situation de reddition dans le but de parachever leur réintégration au sein des communautés d’origines.

***Produit 5 : Les acteurs des médias et les communautés locales sont capables de contrer la propagande narrative de l’extrémisme violent***

***Sous-Produit 5.1. : Les capacités des acteurs des médias et de la communication dans l’usage des TIC, la gestion et diffusion d’informations relatives à l’extrémisme violent sont renforcées***

Le projet dispensera une série de formations aux journalistes au niveau national et dans les zones cibles afin de renforcer les capacités de reportage sur l'extrémisme violent en général et en termes d'incidents et de risques spécifiques. Également, il s’agira de mettre en place des Plateforme PVE en ligne pour le partage de données et d’information sur la Radicalisation et l’Extrémisme Violent.

***Sous-Produit 5.2. : Les contre-discours sur l’extrémisme violent sont élaborés et diffusés***

Le projet compte élaborer un guide à l’intention des acteurs des médias portant sur les messages clés de sensibilisation au grand public. A cet effet, une série d’ateliers de formation à l’intention de ces derniers sera organisée pour faciliter l’harmonisation et la compréhension des concepts clés relatifs à la radicalisation et l’extrémisme violent.

***Sous-Produit 5.3. : Les activités de communication pour le développement (C4D) sont organisées***

Le sous-produit visera à la sensibilisation du grand public à travers la réalisation des émissions radiophoniques, télévisées et les films de court métrage éducatifs en langues française, arabe et dialectes locaux pour le changement des mentalités et de comportement en rapport avec la radicalisation et l’extrémisme violent.

***Produit 6 : Les communautés, les jeunes et les femmes en particulier réduisent leur vulnérabilité à la radicalisation et l’extrémisme violent***

A travers cet axe, le projet vise à réduire la vulnérabilité socioéconomique des communautés pour les rendre plus résilientes face à l’extrémisme violent et la radicalisation. L’extrémisme violent prospère dans un environnement de précarité et d’oppression économique ; il s’agit de ce fait, d’y faire face à travers des actions de relèvement et de relance économique. A cet effet, une série d’activité visant la reconstruction/réhabilitation des infrastructures à caractère socioéconomique et communautaire, ainsi que les activités de subvention à l’endroit des jeunes filles et garçons, est prévue dans le cadre de ce produit.

***Produit 7 : Les institutions communautaires, religieuses et la société civile sont résilientes aux effets de l’extrémisme violent.***

***Sous-Produit 7.1. : Les capacités des acteurs communautaires dans l’alerte précoce de la radicalisation et l’extrémisme violent sont renforcées***

Les acteurs communautaires tels que les leaders traditionnels/religieux, les leaders des femmes et des jeunes ainsi que les acteurs de la société civile sont les mieux placés à déceler les signes précoces de la radicalisation et l’extrémisme violent. Ainsi donc, le projet devra renforcer leurs capacités en alerte précoce, à travers l’élaboration/actualisation des systèmes d’alerte précoce et les formations sur les systèmes.

***Sous-Produit 7.2. : Une participation citoyenne à la gouvernance et au développement local accrue***

Une implication effective des acteurs communautaires surtout les jeunes et les femmes dans la gouvernance et le développement atténue sensiblement les causes profondes de l’extrémisme violent et la radicalisation. C'est dans cette perspective que le projet appuiera l’implication des jeunes et des femmes dans la prise de décision au niveau local sur les questions de la gouvernance et le développement local.

***Sous-Produit 7.3. : Les observatoires régionaux et locaux sont effectivement implantés et dynamisés***

Les observatoires régionaux et locaux constituent un maillon essentiel dans la prévention de l’extrémisme violent. A cet, le projet contribuera à la mise en place des observatoires avec des indicateurs précis d’analyse de l’extrémisme violent dans les diverses régions cibles. Il s’agira également de mener une cartographie participative des zones vulnérables.

***Sous-Produit 7.4. : Une implication effective des leaders religieux et des institutions d’éducation non-formelle***

Un appui sera octroyé aux organisations religieuses pour une cartographie, une harmonisation des curricula et des supports de formation ainsi qu’un encadrement approprié des écoles coraniques, les *Khaloua* et les autres institutions d’éducation non-formelle.

***Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés***

Des lignes budgétaires spécifiques seront nécessaires pour soutenir ce qui suit :

* Les produits 3, 4 et 6 pour augmenter les opportunités de subsistance dans les zones cibles nécessiteront des salaires pour les artisans et les apprentis, des outils d'apprentissage, des contrats de sous-traitance avec des partenaires du projet engagés dans la formation professionnelle ou d'autres activités génératrices d'emplois.
* Le 5ème produit nécessitera des ressources pour la production et la diffusion de programmes radiophoniques et d'autres dépenses liées aux communications, ainsi qu'un contrat de sous-traitance avec les institutions médiatiques.
* Le résultat 7 nécessitera un contrat de sous-traitance avec une ou plusieurs organisations partenaires pour soutenir la mise en place du mécanisme d'alerte précoce et de réponse dans chaque communauté.

Le projet est conçu principalement comme une intervention de renforcement des capacités nationales, et nécessite les types d'intrants suivants :

* Véhicules, équipements et mobilier pour la partie nationale (G5 Sahel et l’unité de mise en œuvre de la Stratégie Nationale PEV) et les bureaux du projet ;
* Les frais de voyage et d'indemnités journalières de subsistance pour les bénéficiaires et les parties prenantes ;
* Les coûts de consultance, formations et autres études dans le cadre du projet ;
* Expertise technique nationale et internationale pour les évaluations, la formation, le suivi et l'évaluation.

Les coûts de l'équipe de projet comprennent les salaires, les frais de voyage et les indemnités journalières pour un chef de projet international de niveau P3, un chargé de suivi évaluation internationale, trois chargés de projets nationaux, deux assistants administratifs / financiers et deux chauffeurs. L'équipe de projet aura besoin d'une infrastructure de bureau (mobilier, équipement, etc.), de frais de fonctionnement de bureau, et des coûts de fonctionnement des véhicules associés.

Les coûts indirects de gestion du PNUD seront imputés à 8% du budget du projet, y compris les coûts de gestion directe.

***Partenariats***

La mise en œuvre du projet se fera en association avec les parties prenantes nationales suivantes : les ministères techniques (*immigration, sécurité intérieure, défense, justice, affaires étrangères, communication, économie et la planification du développement)*, l’unité de coordination du G5 Sahel, les organisations religieuses, les acteurs de la société civile et des médias nationaux et communautaires ainsi que les partenaires techniques et financiers internationaux impliqués dans la thématique. Un partenariat privilégié sera recherché auprès de l'Organisation des Nations Unies contre la Drogue et le Crime Organisé (ONUDC), vu le travail en cours qu'ils appuient auprès des acteurs de la chaine pénale et leur expertise dans ce domaine.

Au niveau national, les parties prenantes seront invitées à former un Comité de Pilotage du Projet pour guider et soutenir le projet, promouvoir l’appropriation publique et la responsabilité gouvernementale. Au niveau local, une approche participative et inclusive de mise en œuvre garantira une prise en compte des opinions et des intérêts de toutes les parties prenantes et potentielles bénéficiaires.

Il est envisagé que la partie nationale directe dans l’exécution du projet soit l’unité nationale de coordination du G5 Sahel. Le projet travaillera avec les Ministères pertinents et les acteurs de la société civile, des médias et les acteurs communautaires ainsi que les forces de défense et de la sécurité.

Les autorités et les institutions religieuses pertinentes seront soutenues pour participer aux forums de dialogue et améliorer la gouvernance de leurs institutions. Les partenaires de projet incluront l’Entente des Églises et des Missions Évangéliques du Tchad (EEMT), le Conseil Supérieur des Affaires Islamiques (CSAI) et l’Entente des Églises du Tchad (EET).

# Risques et Hypothèses

Le projet s’appuie sur l'hypothèse que le Gouvernement du Tchad continue à soutenir une approche développementale de la prévention de l'extrémisme violent, adopte la stratégie nationale et son plan d'action en cours d’élaboration et s’engage entièrement dans la mise en œuvre des activités du projet. Le projet suppose également l'intérêt continu et la participation d'un large éventail de parties prenantes de la société civile et du gouvernement local, tant au niveau national que dans les zones cibles sélectionnées.

Un journal des risques complet est joint en annexe à ce document de projet, qui détaille tous les risques - politiques, institutionnels, sociaux, financiers et opérationnels - que le projet doit gérer et atténuer au cours de sa mise en œuvre.

# Implication des parties prenantes

Ce document de projet a été élaboré à la suite d’une consultation régionale organisée par l’International Peace Institute (IPI) et le PNUD en mai 2017 et à la suite des conversations nationales organisée par le PNUD en aout 2017 sur la prévention et la réponse à l'extrémisme violent, tenue à N’Djamena. Ces consultations ont été menées avec les acteurs concernés du Gouvernement et de la société civile, les agences des Nations Unies, les donateurs internationaux et les partenaires d'exécution. Les commentaires issus de ces consultations ont été pleinement intégrés dans la conceptualisation du projet.

Afin de renforcer le niveau d'appropriation nationale, une approche inclusive doit être adoptée, qui cherche activement à impliquer toutes les sections de la société civile - communautés locales, leaders traditionnels, ONG et Organisations religieuses, les médias, les institutions académiques et le secteur privé. L'approche du projet est spécifiquement conçue pour être consultative et participative, dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, et quant à la meilleure façon de cibler les bénéficiaires.

# connaissances

Outre les rapports de suivi et d’évaluation, le Projet générera des connaissances spécifiques sur l’identification des signes précoces et l’utilisation de ces derniers dans la prévention de l’Extrémisme Violent dans un contexte spécifique à la région du Centre de l’Afrique. Il est prévu également que les activités en lien avec les médias génèrent une connaissance sur le reporting responsable et sensible à la thématique en vue d’orienter les futures approches sur le reportage dans la thématique concernée. Enfin, les rapports d’évaluation à mi-parcours et finale devront générer un ensemble de connaissances sur les meilleures pratiques et les leçons apprises en matière de l’extrémisme violent.

# Durabilité et amplification

Le projet sera exécuté en mode NIM; ce qui permettra une appropriation et une participation nationale considérable. En outre, un comité de pilotage au niveau nationale et un comité technique opérationnel dans les zones cibles seront mis sur pied pour garantir la durabilité des résultats du projet à tous les niveaux.

# Gestion du Projet

***Stratégie de mise en œuvre :***

Ce programme a été formulé dans un contexte où il y a plusieurs intervenants, sans cadre programmatique national reconnu et fédérateur. La formulation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la radicalisation des populations Tchadiennes est une opportunité de coordination et de mise en cohérence de toutes les initiatives en cours. Le Programme s’attèlera donc à une mise à jour des initiatives en cours à travers l’élaboration d’une cartographie de l’existant dans le domaine permettra de mieux orienter les actions prioritaires, les gaps et permettra la construction des synergies et la coordination de la mise en œuvre des activités sur le terrain.

Afin de garantir l’efficacité des actions et l’articulation des sept composantes du Programme, les synergies entre les fonds du Programme seront constamment recherchées et renforcées y compris avec d’autres fonds de Bailleurs de Fonds ou d’autres intervenants.

## 

## *Arrangements institutionnels :*

Le PREVEX est un Programme du Gouvernement soutenu par le PNUD et tous les autres partenaires techniques et financiers qui adhèreront à ses objectifs. Un accent particulier sera mis sur les synergies avec des programmes en cours ou à venir du Gouvernement, du Système des Nations Unies (SNU) et d’autres Partenaires Techniques et Financiers (PTFs, pour élargir sa portée et son impact. En particulier, une collaboration sera établie avec les agences des Nations Unies et les ONGs qui opèrent dans le domaine de prévention de l’extrémisme violent disposent d’unités opérationnelles sur le terrain pour assurer une meilleure exécution et un suivi rapproché des activités du Programme.

Le Gouvernement, à travers la cellule de coordination du G5 Sahel contribuera à la mise en œuvre du Programme en : (i) assurant la disponibilité effective et la mise à disposition de sa contribution ; (ii) mettant effectivement en œuvre les politiques approuvées ; (iii) facilitant le travail de coordination entre les différents services ministériels concernés par le Programme ; et (iv) capitalisant les procédures et instruments d’appui au développement ayant fait leur preuve dans le cadre du Programme.

Le PNUD s’engage à : (i) assurer la disponibilité effective et la mise à disposition de sa contribution ; (ii) recruter et mettre à la disposition du Programme les expertises requises ; (iii) suivre l’expérience en participant aux revues annuelles techniques et aux évaluations du Programme ; (iv) prendre part aux travaux des organes de gestion du Programme et (v) veiller à la mise en place d’un schéma de relève de l’Unité de Gestion du Programme (UGP).

## *Cadre d’exécution du Programme :*

Le PREVEX est placé sous la tutelle du Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement (MEPD) et sera exécuté selon la modalité "NIM", avec un dispositif de gestion semi-parallèle des fonds. Ainsi, en plus de ses propres ressources, le PNUD assurera la gestion des fonds du Gouvernement et d’autres partenaires en qualité d’Agent Administratif. Le PREVEX fonctionnera de façon autonome et sera doté des organes suivants : Un Comité de Pilotage du Programme (CPP) ; un Comité de Suivi Technique (CST) et l’Unité de Gestion du Programme (UGP). Les termes de référence des trois comités figureront dans le Manuel de procédures du Programme.

**Le Comité de Pilotage du Programme (CPP)** a pour mandat de donner les orientations stratégiques, de valider les plans de travail et le budget y relatif et d’approuver les rapports d’exécution technique et financière. Le CPP est composé des représentants des Ministères concernés par le Programme et des représentants des Associations des Femmes, des Jeunes, de la Société civile et des PTF. Il comprend également des représentants du PNUD et des PTFs ayant contribué au financement du programme. Le CPP est présidé par le Directeur Général du Plan. Il dispose d’un Secrétariat Technique assuré par l’UGP et se réunit au moins deux fois par an.

**Le Comité de Suivi Technique (CST)** est un comité dont le principal mandat est d’assurer le suivi opérationnel du Programme. Il s’assure de la faisabilité technique des plans de travail et de leur exécution effective. Il émet des avis techniques sur les investissements, veille au respect des normes techniques des réalisations et s’assure des synergies entre les trois composantes du Programme. Les membres du CST doivent être des experts et spécialistes dans les domaines couverts par le Programme. Ces membres sont issus des départements ministériels concernés par le Programme et de toute autre Organisation jugée pertinente dans ce cadre.

**L’Unité de Gestion de Programme (UGP)** : logée au sein des bureaux de la cellule nationale du G5 Sahel, elle assurera de manière effective la gestion du Programme. Son équipe sera composée du personnel suivant :

* Un Expert en Stabilisation et Résilience
* Un Expert en Suivi-Evaluation
* Trois experts nationaux Chefs d’Antenne qui seront localisés dans les régions prioritaires du Programme (Bol, Hadjer-Lamis et Logone oriental) et (vii) deux Chauffeurs dont trois basés dans les antennes régionales.

L’UGP sera dirigée par un Expert International spécialiste de programme en résilience et stabilisation recruté par le PNUD et placé sous sa supervision technique et administrative. L’expert travaillera dans l’optique d’un transfert de compétences au cours de la durée du Programme. Les Termes de référence des membres de l’UGP figurent en annexe.

L’équipe sera complétée par des experts sectoriels ou thématiques. Ces experts sectoriels et thématiques seront associés aux différentes phases de planification et de mise en œuvre du projet, en fonction des besoins.

**L’UGP sera chargée de** : (i) préparer les programmes et rapports d’activités et les présenter au CPP pour validation, (ii) analyser les demandes d’appui et les présenter au CIP ; (iii) assurer la contractualisation pour l’exécution et le suivi des activités ; (iv) assurer la gestion technique et financière du PREVEX ; (v) animer le groupe des PTF pour l’harmonisation des interventions dans le domaine de prévention de l’extrémisme violent et de la lutte contre la radicalisation, (iv) assurer le suivi des innovations dans les zones d’intervention et (iv) apporter des appuis – conseils au Gouvernement/G5 Sahel, au PNUD et au Système des Nations Unies (SNU) et (v) formuler des recommandations sur le fonctionnement du Programme sur la base des rapports périodiques transmis aux différents partenaires.

# Cadre de résultats[[3]](#footnote-3)

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Effet visé tel qu’il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays :** d’ici 2021, les institutions nationales et locales appliquent davantage de pratiques optimales en matière de gouvernance participative, de promotion de la démocratie, d’état de droit, de cohésion sociale et d’utilisation équitable de services publics de qualité, y compris par les réfugiés | | | | | | | | |
| **Résultat UNDAF : 3.6.** Les conditions de paix et sécurité seront améliorées (relations inter communautaires, sécurité des personnes et des biens, cohésion sociale, lutte contre la radicalisation/terrorisme, inclusion sociale des personnes déplacées et retournées). | | | | | | | | |
| **Résultats (s) applicable (s) du plan stratégique du PNUD:** il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d’expression, le développement, l’état de droit et le respect du principe de responsabilité grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides | | | | | | | | |
| **Indicateurs d’effet tels qu’ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional]/, y inclus la situation de référence et les cibles :**  **Indicateur 2.3.1**. Nombre de jeunes à risque et de personnes vulnérables bénéficiant d’une amélioration de leurs moyens de subsistance  Niveau de reference : 0  Niveau cible : 150 hommes et 150 femmes  **Indicateur 2.3.2**. Nombre de jeunes des zones sensibles25 engagés dans le cadre de la programmation  Niveau de référence : 1  Niveau cible : 300  **Indicateur 2.3.3**. Nombre de nouveaux emplois créés pour les jeunes femmes et les jeunes hommes dans les zones sensibles  Niveau de référence : 0  Niveau cible : 750 pour les femmes et 750 pour les hommes | | | | | | | | |
| **Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD :** « Les institutions nationales et les communautés sont en mesure de prévenir et de combattre l’extrémisme violent et la radicalisation » (Produit 2.3.) | | | | | | | | |
| **Intitulé et numéro Atlas du projet :** | | | | | | | | |
| **PROSUITS ESCOMPTES** | **INDICATEURS DE PRODUITS** | **SOURCES DES DONNEES** | **SITUATION DE RÉFÉRENCE (Baseline) ET CIBLE** | **ACTIVITES INDICATIVES** | **PARTIES RESPONSABLES** | **DESCRIPTION** | **RESSOURCES US$** | |
| **PILIER I : CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL** | | | | | | | | |
| **Produit 1 :**  **Le cadre légal et institutionnel est capable de répondre à l’extrémisme violent dans le respect des principes fondamentaux des droits de l’Homme.** | **Indicateur 1.1 :** Nombre de documents stratégiques de lutte contre l’extrémisme violent intégrant les principes des droits humains.  **Indicateur 1.2 :** Capacité des acteurs de la chaîne pénale et des forces de l’ordre à appliquer les dispositions juridiques et sécuritaires dans le respect des principes des droits humains.  **Indicateur 1.3 :** % de leaders communautaires, la société civile, jeunes et femmes, satisfait du cadre juridique et sécuritaire de lutte contre l’extrémisme violent | * Rapport d’activités * Rapport d’activités * Rapport de formation | **Baseline :** 01  **Cible :** 05  **Baseline 1.3:** Faible  **Cible :** Elevé  **Baseline 1.3 :** TBD  **Cible :** 60%, dont 20% de femmes | **Renforcement du cadre légal et des capacités des acteurs de la chaîne pénale compétentes en matière de lutte contre l’extrémisme violent**   * Mise à disposition d’outils d’assistance technique en matière de lutte contre le terrorisme pour les acteurs de la chaîne pénale et autres autorités compétentes, ainsi que pour les écoles de formation ; * Opérationnaliser la stratégie nationale de prévention de l’extrémisme violent ; * Assistance législative en vue du renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale à maîtriser et appliquer le cadre juridique international en matière de lutte contre le terrorisme au niveau national ; * Fourniture d’équipement informatique (tel que notamment des ordinateurs, fax, photocopieurs et scanners) pour faciliter le traitement des cas de terrorisme par les acteurs de la chaîne pénale et autres autorités nationales compétentes. * Elaboration d’un manuel de formation à destination des écoles nationales de formation judiciaires et de police judiciaire du Tchad portant sur des questions relatives aux réponses de justice pénale au terrorisme ; * Renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale en matière de traitement des enfants présumés liés à des groupes terroristes en tant qu’auteurs, victimes et/ou témoins d’infractions ; * Renforcement des capacités des autorités gouvernementales et judiciaires en matière de lutte contre le financement du terrorisme.   **Renforcement de la coordination du dispositif sécuritaire dans les zones à risque**   * Améliorer la collaboration des forces de l’ordre, les acteurs de la société civile et les autorités au niveau local ; * Appuyer la coordination des interventions et le partage d’information des comités de vigilances, des observatoires, des forces de l’ordre au niveau communautaire.   **Renforcement des capacités techniques et opérationnelles de l’Agence Nationale d’Investigation Financière**   * Appui matériel à l’Agence Nationale d’Investigation Financière * Voyage d’études – échange d’expérience | * Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement * Unité de Coordination du G5 Sahel * Ministère de Sécurité publique et de l’immigration * UNDP | Impression/Multiplication et dissémination des guides/manuels de formation juridique en matière de lutte contre le terrorisme  Appui technique et financier du comité directeur en charge de la mise en œuvre de la Stratégie  Organisation des sessions de formation sur le cadre juridique international en matière de lutte contre le terrorisme au niveau national (Logistique atelier, formateurs, transport etc.) ;  Consultance internationale – Elaboration d’un manuel de formation sur la Justice Pénale et le Terrorisme  Acquisition et octroie des équipements informatiques pour les Tribunaux et parquets (5 lots de matériels – 15 000/lot) ;  Organisation des sessions de formation sur le cadre juridique international en matière de lutte contre le financement du terrorisme ;  Organisations des dialogues civilo-militaires (4 dialogues pour trois régions pendant cinq ans)  Mise en place et structuration des comités mixte (civilo-militaires) – Frais de réunion  Dotation en matériel informatique  Frais de voyage | **50 000 USD**  **100 000 USD**  **105 000 USD**  **30 000 USD**  **75 000 USD**  **105 000 USD**  **60 000 USD**  **15 000 USD**  **15 000 USD**  **15 000 USD** | |
| **TOTAL PILIER I: 570 000 USD** | | | | | | | | |
|  |  |  | **PILIER II : MIGRATION-SECURITE ET GESTION DES FRONTIERES** | | | | | |
| **Produit 2 :**  **Les communautés, forces de l’ordre, autorités locales, société civile participent efficacement à la gestion des frontières et au contrôle de la mobilité des migrants clandestins** | **Indicateur 2.1 :** Capacité des services publics de l’Etat à offrir des services socio-éducatifs, sanitaires et sécuritaires de qualité aux populations  **Indicateur 2.2 :** Perception des populations sur la gestion des frontières transfrontalières.  **Indicateur 2.3 :** Niveau d’opérationnalisation des structures de contrôle de la mobilité des migrants clandestins.  **Indicateur 2.4 :** Nombre de migrants clandestins accueillis par les comités de conseil et d’orientation des migrants clandestins. | * Rapport d’activités * Rapport sur le Développement Humain * IDH * Rapport d’activités * Rapport d’enquête * Rapport d’activités * Rapport d’activités * Rapport et données régionales et gouvernementales | **Baseline :** Faible  **Cible :** Elevée  **Baseline :** Non-satisfaisante  **Cible :** Très satisfaisante  **Baseline :** non-satisfaisante  **Cible :** Très satisfaisante  **Baseline :** 00  **Cible :** 500 | **Renforcement de la présence de l’Etat dans les zones à risques et amélioration de la gestion des frontières**   * Appuyer la construction/réhabilitation des postes de police, services socio-éducatifs et sanitaires dans les zones transfrontalières ; * Fournir des véhicules et équipements de communication aux forces de sécurité, en appoint au concept d’ilots de stabilité ; * Appuyer les campagnes d’informations conjointes entre les forces de sécurité et les populations dans les zones transfrontalières à travers la radio, la distribution de brochures aux postes de contrôle, et des visites régulières aux villages, en vue de contrer les rumeurs ; * Mettre en place des plateformes multifonctionnelles au niveau des corridors convenus, à usage communautaire, pour les services de sensibilisation de l’Etat, comme espaces de rencontre pour une interaction entre les forces de sécurité et la population locale.   **Migration déplacement des populations**   * Favoriser la mise en place de cadre de dialogue permanent entre les populations hôtes et personnes en situation de déplacement ; * Mise en place dans les zones de transit des migrants clandestins des comités d’accueil, conseil et d’orientation des migrants clandestins ; * Appuyer la coordination des interventions des forces de l’ordre, autorités locales et de la société civile dans la lutte contre déplacement massif et le trafic illicite de migrants ; * Appuyer les initiatives d’intégration des migrants clandestins * Organiser des formations des autorités judiciaires locales des zones transfrontalières en matière d’assistance juridique, de procédures de coopération civilo-militaire, droits de l’Homme, loi portant sur les réfugiés et les personnes déplacées, trafic d’êtres humains et trafic illicite de migrants, et les questions de genre. * Créer un numéro vert pour l’alerte des mouvements migratoires * Construire de centre d’apprentissage accéléré au profit des migrants clandestins et des populations hôtes. | * Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement * Unité de Coordination du G5 Sahel * Ministère de Sécurité publique et de l’immigration, * UNDP * Consultants * Entreprises de construction | Consultance – Cartographie des postes de frontières avec hautes fréquentations à réhabiliter  Construction/Réhabilitation de 10 infrastructures  Contractualisation avec les radios communautaires (5 radios communautaires/an sur cinq ans)  Activités de sensibilisation avec la population civile et les forces de sécurité  Construction des plateformes multifonctionnelles (5 plateformes)  Structuration et mise en place des comités mixtes (population hôtes/PSD) – Frais de séances (Faya Largeau et Abéché)  Construction et équipements de deux centres d’accueil et de transit  Structurer et appuyer des groupements comprenant des migrants clandestins en AGR – pour une réintégration locale/Micro-subvention  Organiser des sessions de formations à l’endroit des autorités judiciaires locales | **20 000 USD**  **600 000 USD**  **250 000 USD**  **50 000 USD**  **250 000 USD**  **10 000 USD**  **120 000 USD**  **200 000 USD**  **20 000 USD** | |
| **TOTAL PILIER II : 1 520 000 USD** | | | | | | | | |
| **PILIER III : AUTONOMISATION ET ENGAGEMENT SOCIAL DES FEMMES** | | | | | | | | |
| **Produit 3 :**  **Les femmes s’organisent et s’impliquent activement dans la prévention et la réponse à l’extrémisme violent dans les communautés** | **Indicateur 3.1 :** Niveau de participation des femmes dans la prévention de l’extrémisme violent au niveau local.  **Indicateur 3.2 :** Capacité des leaders d’organisations féminines à engager des actions communautaires pour prévenir l’extrémisme violent au niveau local.  **Indicateur 3.3 :** Nombre de femmes organisées en groupement à intérêt économique (GIE).  **Indicateur 3.4 :** Niveau d’engagement social des femmes dans la prévention de la radicalisation  **Indicateur 3.5 :** Statut social de la femme dans les instances de décision au niveau local et national. | * Rapport d’activités * Rapport de formation * Rapport d’activités * Rapport des OSC * Rapport d’activités * Rapport d’activités * Données locales et régionales * Rapport d’activités * Données locales et régionales | **Baseline :** Faible  **Cible :** Elevé  **Baseline :** Faible  **Cible :** Elevé  **Baseline :** TBD  **Cible :** 20.000  **Baseline :** Faible  **Cible :** Elevé  **Baseline :** Bas  **Cible :** Moyen | **Renforcement des capacités des femmes dans la prévention de l’extrémisme violent**   * Former les femmes dans l’identification des signes de la radicalisation et au système d’alerte précoce ; * Former les femmes en leadership et participation citoyenne dans les actions de développement local ; * Créer un réseautage des OSC de femmes intervenant dans la consolidation de la paix et de la prévention de la radicalisation et l’extrémisme violent au niveau national avec des démembrements régionaux ;   **Encadrement et autonomisation des femmes en milieu rural et périurbain**   * Organiser les femmes des zones rurales et périurbaine en coopératives et groupements à intérêt économique (GIE) ; * Former les femmes rurales aux techniques de production, transformation et commercialisation de produits agricoles et halieutiques ; * Organiser des formations des femmes rurales en leadership et participation citoyenne ; * Octroyer des subventions aux groupements à vocation coopérative des femmes dans les zones rurales et périurbaines du pays.   **Engagement social des femmes dans la prévention de l’extrémisme violent**   * Mettre en place des comités de prise en charge psychosociale des personnes en situation de réédition et des personnes déplacées au niveau local ; * Organiser des activités de sensibilisation de proximité pour la facilitation de l’intégration sociale des personnes en situation de réédition et des personnes déplacées ; * Organiser des séances de dialogue intra et interfamilial portant sur les questions de la radicalisation et l’extrémisme violent, entre mères et enfants ; * Construire et/ou Mettre en place des espaces d’échange, de partage d’expériences et d’informations au profit des femmes des communautés vulnérables à l’extrémisme violent. | * Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement * Unité de Coordination du G5 Sahel * Ministère de Sécurité publique et de l’immigration, * UNDP * Consultants | Consultance International – Développement d’un module de formation sur l’alerte précoce de la radicalisation au niveau communautaire  Ateliers de formation sur le module sur l’alerte précoce – 20 ateliers de formation  Ateliers de réseautage des OSC s des femmes.  Appui technique et aux réseaux (Ordinateurs, imprimantes, chaises etc.)  Trois Consultances Nationales – Etudes/Cartographies des opportunités économiques trois régions cibles  Formation/Structuration en coopératives et GIE (3 formations/an pour trois régions)  Formations en techniques de production et transformation et commercialisation de produits sylvo-pasto-agricoles  Subvention/Micro subventions  Structuration et mise en place des comités de prise en charge psychosociale (frais de réunion et d’accompagnement 10 comités sur 5 ans)  Activités de sensibilisation et de dialogue inter générationnelle/Intrafamiliale (3 dialogues – 3 régions – 4 ans)  Construction de 5 foyers d’échange des femmes (espaces des femmes)  Organisations des sessions d’échanges réguliers sur l’extrémisme violent (frais de réunion et d’accompagnement 10 comités sur 4 ans) | **30 000 USD**  **100 000 USD**  **10 000 USD**  **15 000 USD**  **30 000 USD**  **60 000 USD**  **60 000 USD**  **300 000 USD**  **50 000 USD**  **108 000 USD**  **150 000 USD**  **50 000 USD** | |
| **TOTAL PILIER III: 933 000 USD** | | | | | | | | |
| **PILIER IV : DESENGAGEMENT-PRISE EN CHARGE ET REINTEGRATION SOCIALE** | | | | | | | | |
| **Produit 4 :**  **Les personnes associées aux violences extrémistes se désengagent des groupes extrémistes et sont réintégrés dans les communautés** | **Indicateurs 4.1 :** Nombre de personnes désengagées des groupes extrémistes et s’étant engagées dans les actions de développement communautaire  **Indicateurs 4.2 :** Le nombre de maisons d’arrêt et de correction réhabilitées.  **Indicateurs 4.3 :** Le nombre de personnes (*18 ans révolu)* associées aux violences extrémistes ayant bénéficié d’une assistance sociale et réintégration socio-économique.  **Indicateurs 4.4 :** Nombre de centres de transition et d’orientation fonctionnels dans les zones à risque au profit des femmes, jeunes filles et garçons (- de 18 ans) et enfants (-de 17 ans).  **Indicateurs 4.5 :** Perception des personnes réintégrées sur la prise en charge et la réintégration sociale au niveau communautaire. | * Rapport d’activités * Données locales et régionales * Rapport d’activités * Rapport d’activités * Rapport et données fournis par l’assistance sociale * Rapport d’activités * Rapports de formation * Rapport d’activités * Rapport d’enquête | **Baseline :** Faible  **Cible :** 1000 dont 200 femmes  **Baseline :** 00  **Cible :** 10, dont 04 prisons de femmes  **Baseline :** 112  **Cible :** 1000 dont 200 femmes  **Baseline :** 01  **Cible :** 10, dont 03 spécifiques aux femmes et jeunes filles et 03 spécifiques aux enfants de moins de 17 ans.  **Baseline :** Acceptable  **Cible :** Très satisfaisante | **Désengagement des personnes des ex-associés aux groupes extrémistes**   * Renforcer les capacités des leaders communautaires dans l’identification et la protection sociale des personnes associées aux groupes extrémistes ; * Réhabilitation d’infrastructures carcérales ; * Faire un plaidoyer auprès des autorités militaires pour l’assistance psychosociale des personnes associées aux groupes extrémistes ; * Mettre en place une assistance sociale pour les présumés/ex-associés aux groupes extrémistes sortant de prison.   **Prise en charge des personnes en situation de réédition et des ex-associés aux groupes extrémistes**   * Créer des centres d’accueil et d’éveil des enfants « Almajiri » et enfants de la rue dans les zones urbaines et périurbaines ; * Construire/réhabiliter des centres de transition et d’orientation des personnes en situation de réédition, des personnes incarcérées pour des violences extrémistes et des retournés installés dans les zones à risque ; * Organiser des séances de formation des formateurs dans prise en charge psychosociale des personnes en situation de réédition/ex-associés aux groupes extrémistes ; * Renforcer/créer les comités villageois d’accueil des personnes déplacées/ex-associés aux groupes extrémistes.   **Réintégration socio-économique des personnes en situation de réédition et des ex-associés aux groupes extrémistes**   * Organiser des campagnes de sensibilisation sur la non-stigmatisation des personnes en situation de réédition/ex-associés aux groupes extrémistes ; * Former les personnes en situation de réédition/ex-associés aux groupes extrémistes dans la pratique de petits métiers adaptés aux différents contextes ; * Elaborer des plans d’accompagnement et de recasement des personnes retournées dans leur communautés d’origine ; * Appuyer les initiatives socio-économiques locales des populations hôtes et des personnes en situation de réédition/retournés/ex-associés aux violences extrémistes. | * Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement * Unité de Coordination du G5 Sahel * Ministère de Sécurité publique et de l’immigration, * UNDP * Consultants * Organisations bénéficiaires de subventions * Entreprises de construction | Ateliers de renforcement des capacités des leaders communautaires en protection sociale (3 ateliers – 3 régions – 4 ans)  Réhabilitation des infrastructures carcérales (3 infrastructures carcérales)  Construction/Réhabilitation et équipements des centres de transit et d’orientation  Ateliers de formation des formateurs en prise en charge psychosociale (3 ateliers – 3 régions – 4 ans)  Structuration et mise en place des comités d’accueil des personnes déplacées/ex-associées aux groupes extrémistes  Vingt Sessions de sensibilisation contre la stigmatisation  Structuration/formation et accompagnement en groupement de production/AGR  Consultance Nationale (3) – Elaboration d’un plan communautaire de recasement  Subvention en AGR en faveur des groupement mixtes (ex-associés à BH et populations hôtes) | **60 000 USD**  **60 000 USD**  **200 000 USD**  **45 000 USD**  **50 000 USD**  **60 000 USD**  **50 000 USD**  **18 000 USD**  **200 000 USD** | |
| **TOTAL PILIER IV: 743 000 USD** | | | | | | | | |
| **PILIER V : MEDIAS-TIC ET COMMUNICATION POUR LE DEVELOPPEMENT (C4D)** | | | | | | | | |
| **Produit 5 :**  **Les acteurs des médias et les communautés locales sont capables de contrer la propagande narrative de l’extrémisme violent** | **Indicateurs 5.1 :** Pourcentage de personnes issues d’institutions religieuses et des communautés ayant une perception positive des récits narratifs diffusés au niveau national et local.  **Indicateurs 5.2 :** Nombre de personnes dans les zones à risque écoutant des émissions de vidéos et radios et engagées à adopter de comportements de tolérance et de non-violence.  **Indicateurs 5.3 :** Capacité des acteurs des médias à développer des messages et programmes pour contrer la propagande et la violence narrative.  **Indicateurs 5.4 :** Niveau de compréhension des jeunes, femmes, leaders communautaires et religieux des concepts de radicalisation, extrémisme violent et terrorisme.  **Indicateurs 5.5 :** Niveau de participation des jeunes, femmes, leaders communautaires et religieux aux activités de communication communautaire. | * Rapport d’activités * Rapport d’enquête * Rapport de formation * Rapport d’activités * Rapport d’enquête * Rapport d’activités * Rapport d’enquête * Rapport d’activités * Rapport d’enquête * Rapport d’activités * Rapport d’enquête * Rapport de formation | **Baseline :** 10%  **Cible :** 80% dont 40% de sexe féminin  **Baseline :** TBD  **Cible :** 800.000 dont 300.000 de sexe féminin  **Baseline :** Faible  **Cible :** Elevée  **Baseline :** Faible  **Cible :** Elevée  **Baseline :** Faible  **Cible :** Elevée | **Renforcement des capacités des acteurs des médias et de la communication dans l’usage des TIC, la gestion et diffusion d’informations relatives à l’extrémisme violent**   * Former les acteurs de médias et de la communication sur la gestion et diffusion des informations relatives aux violences extrémistes ; * Mettre en place une Plateforme PVE online pour le partage de données, d’informations sur la radicalisation et l’extrémisme violent ; * Appuyer les acteurs des médias dans la rédaction et publication d’articles sur la radicalisation et l’extrémisme violent. * Développer des supports de communication et de sensibilisation des populations cibles (jeunes, femmes, etc.)   **Construction et diffusion des contres discours de l’extrémisme violent**   * Elaborer un guide à l’intention des acteurs des médias portant sur les messages clés pour la sensibilisation du grand public ; * Organiser des ateliers de formation des acteurs des médias pour l’harmonisation et la compréhension des concepts relatifs à l’extrémisme violent, la radicalisation et le terrorisme ; * Développer des équivalents de définitions des concepts de radicalisation, extrémisme violent, terrorisme en langue locale pour les activités de communication avec les populations rurales/non-francophone/non-arabophone.   **Réalisation d’activités de communication pour le développement (C4D) au sein des communautés**   * Organiser des émissions radiophoniques interactives en langue arabe, français et dialectes locaux ; * Réaliser de courts films éducatifs avec les populations cibles (jeunes, femmes, leaders religieux et coutumiers, ex-associés aux groupes extrémistes) ; * Réaliser des productions audio-visuelles en dialecte locale pour l’information et la sensibilisation des populations rurales ; * Organiser des émissions télévisées en langue arabe, français et dialectes locaux pour la sensibilisation de masse. * Réaliser des missions de reportages et de collecte d’informations. | * Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement * Unité de Coordination du G5 Sahel * Ministère de Sécurité publique et de l’immigration, * UNDP * Consultants * Organisations bénéficiaires de subventions | Consultance International- Développement d’un module de formation sur la gestion et la diffusion des informations relatives aux violences extrémistes + Animations de deux ateliers de formation des formateurs sur le module de formation  Ateliers de formation sur la gestion et la diffusion des informations relatives aux violences extrémistes  Consultance – Internationale /Conception et mise en toile de la plateforme PVE + réseautage régionale  Consultance – nationale /Conception supports de communication et de sensibilisation des populations cibles  Consultance Internationale – Elaboration du guide à l’intention des acteurs des médias sur les messages de contre-discours à la radicalisation  Ateliers de formation des acteurs des médias (Honoraires formateurs, logistiques ateliers, transport participants)  Consultance Nationale – Guide de définition des concepts de la radicalisation en dix grandes langues locales  Contractualisation avec les médias locaux émissions radiophoniques/télévisées  Contractualisation avec des entreprises pour la réalisation des vidéos interactives/Court films éducatifs/ audiovisuelles | **25 000 USD**  **120 000 USD**  **45 000 USD**  **25 000 USD**  **120 000 USD**  **45 000 USD**  **200 000 USD**  **200 000 USD** | |
| **TOTAL PILIER V: 780 000 USD** | | | | | | | | |
| **PILIER VI : REDUCTION DE LA VULNERABILITE SOCIO-ECONOMIQUE DES POPULATIONS** | | | | | | | | |
| **Produit 6 :**  **Les communautés, les jeunes et les femmes en particulier réduisent leur vulnérabilité à la radicalisation et l’extrémisme violent** | **Indicateur 6.1 :** Nombre de jeunes (filles et garçons), de femmes et de groupes vulnérables à risques ayant bénéficié d’une amélioration de leurs moyens de subsistance.  **Indicateur 6.2:** Nombre de nouveaux emplois créés pour les femmes et les hommes dans les zones extrêmement vulnérables.  **Indicateur 6.3 :** Nombre de filles et garçons ayant bénéficié de formation professionnelle. | * Rapport d’activités * Rapports gouvernementaux * Rapport d’activités * Rapport d’activités * Rapport de formation | **Baseline :** TBD  **Cible :** 100.000 dont 50.000 de sexe féminin  **Baseline :** TBD  **Cible :** 1500 dont 750 filles, 750 garçons  **Baseline :** 150  **Cible :** 2000 dont 1000 de sexe féminin | **Réduction de la Vulnérabilité socio-économique des personnes en situation de réédition et des personnes déplacées**   * Créer des points d’eau, des parcs de vaccination, des aires de repos et des abattoirs au besoin ; * Financer les campagnes de vaccination du bétail pour les réfugiés et les communautés d’accueil en vue de lutter contre les maladies infectieuses ; * Financer les activités agro-pastorales des populations rurales. * Identifier les projets de travaux publics et d’autres activités à impact rapide pour stimuler les moyens de subsistance au niveau local   **Réduction de la Vulnérabilité socio-économique des jeunes filles et garçons**   * Accorder des subventions aux jeunes filles pour des activités génératrices de revenu ; * Accorder des subventions aux jeunes garçons pour des activités génératrices de revenu ; * Organiser des formations professionnelles au profit des jeunes filles et garçons. | * Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement * Unité de Coordination du G5 Sahel * Ministère de Sécurité publique et de l’immigration, * UNDP * Consultants * Entreprises de constructions | Projet multidimensionnelle à caractère HIMO visant la reconstruction des infrastructures socioéconomiques d’ordre communautaire  Formation/Structuration en coopératives et GIE (3 formations/an pour 3 régions)  Formations en techniques de production et transformation et commercialisation de produits sylvo-pasto-agricoles  Subvention/Micro subventions | **500 000 USD**  **100 000 USD**  **200 000 USD**  **300 000 USD** | |
| **TOTAL PILIER VI: 1 100 000 USD** | | | | | | | | |
| **PILIER VII : OBSERVATOIRES NATIONAUX-RESILIENCE COMMUNAUTAIRE** | | | | | | | | |
| **Produit 7 :**  **Les institutions communautaires, religieuses et la société civile sont résilientes aux effets de l’extrémisme violent.** | **Indicateur 7.1 :** Capacités des acteurs communautaires à prévenir et à faire face aux effets de la radicalisation et l’extrémisme violent.  **Indicateur 7.2 :** Le pourcentage d’acteurs de la société civile, coutumiers et religieux qui participent au fonctionnement des instances de gouvernance locale.  **Indicateur 7.3 :** Nombre d’instruments pédagogiques intégrant les questions de tolérance et de diversité religieuse et socio-culturelle.  **Indicateur 7.4 :** Capacité des observatoires nationaux à identifier, analyser et alerter la radicalisation et l’extrémisme violent.  **Indicateur 7.5 :** Nombre de leaders religieux et responsables d’institutions d’éducation religieuse impliqués dans la prévention de la radicalisation et l’extrémisme violent au niveau local | * Rapport d’activités * Rapport d’enquête * Rapport d’activités * Rapport de formation * Rapport d’enquête * Rapport d’activités * Rapport d’activités * Rapport d’enquête * Rapport de formation * Rapport d’activités * Rapport d’enquête * Rapport de formation | **Baseline :** Faible  **Cible :** Elevée  **Baseline :** TBD  **Cible :** 60% dont 30% de femmes  **Baseline :** 04  **Cible :** 10 dont 02 spécifiques aux femmes et jeunes filles  **Baseline :** Nul  **Cible :** Elevée  **Baseline :** 150  **Cible :** 20.000 dont 8000 femmes | **Renforcement des capacités des acteurs communautaires dans l’alerte précoce de la radicalisation et l’extrémisme violent**   * Elaborer/actualiser les systèmes d’alerte précoce afin de les adapter aux réalités de chaque localité ; * Former les acteurs de la société civile à identifier les indicateurs et l’alerte de la radicalisation et de l’extrémisme violent ; * Former les acteurs communautaires, y compris les leaders communautaires et les leaders femmes et des jeunes, au système d’alerte précoce de la radicalisation et de l’extrémisme violent ;   **Impulser la participation citoyenne au développement local**   * Former les jeunes, femmes, leaders communautaires et religieux à la participation citoyenne aux instances de gouvernance locale ; * Réhabilitation des services socio-éducatifs et sanitaires de base (écoles, centre de santé, etc.) ; * Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des organisations de la société civile afin de les rendre apte à intervenir efficacement au niveau local   **Implanter les observatoires des indicateurs de la radicalisation et de l’extrémiste violent**   * Implanter un observatoire national et ses démembrements régionaux dans les différentes régions cibles du pays ; * Réaliser la cartographie participative des zones vulnérables à la radicalisation et l’extrémisme violent ;   **Impliquer les leaders religieux et institutions d’éducation non-formelle (Madrassa, Khaloua, etc.).**   * Appuyer les leaders religieux (islam-christianisme) à cartographier les institutions d’éducation religieuse (écoles coraniques, Madrassa, centres d’évangélisation, etc.) ; * Appuyer les activités de sensibilisation et de dialogue inter-religieux ; * Harmoniser les curricula et supports de formation des instructeurs des écoles islamiques. | * Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement * Unité de Coordination du G5 Sahel * Ministère de Sécurité publique et de l’immigration, * UNDP * Consultants | Consultance internationale – Cartographie des zones vulnérable et élaboration d’un module d’alerte précoce sur le plan national + Animations de deux ateliers de formation des formateurs sur le module de formation.  Ateliers de formation des acteurs de la société civile  Ateliers de formation des leaders communautaires  Formation des jeunes, femmes, leaders communautaires sur la participation citoyenne/Gouvernance Locale/Redevabilité  Structuration et accompagnement des associations des jeunes pour une participation dans la gouvernance locale  Consultance internationale (déjà budgétisée ci-haut)  Appui technique et financier de l’observatoire national et ses démembrements  Consultance Nationale – cartographie des institutions d’éducation religieuse  Sessions de sensibilisation et de dialogue inter-religieux  Consultance internationale – Harmonisation des supports de formation et des curricula + Animations de deux ateliers de formation des formateurs. | **60 000 USD**  **100 000 USD**  **200 000 USD**  **100 000 USD**  **100 000 USD**  **500 000 USD**  **20 000 USD**  **200 000 USD**  **45 000 USD** | |
| **TOTAL PILIER VII: 1 325 000 USD** | | | | | | | | |
| **COORDINATION/STAFF** | | | | | | | | |
| **Coordination/Staff** |  |  |  | **Mise en place du Staff projet**   * 01 P3 Program Specialist * 01 UNV INT Monitoring-Evaluation & communication Specialist * 03 CS Chargé de Projet * 01 CS Assistant administratif & financier * 02 Chauffeurs   **Coordination et fonctionnement**   * Frais de fonctionnement   **Evaluations (mi-parcours et final)**  **Suivi et Evaluation (5%)**  **Communication (5%)** |  | Un Programme Specialist  Un spécialiste Suivi et évaluation communication  Trois Chargés de Projet  Assistant administratif & Finance,  Deux chauffeurs  Frais de fonctionnement (Loyer, Carburant, etc…)  Consultance International et Nationale | **976 100 USD**  **234 918,6 USD**  **121 416, 2 USD**  **80 776,89 USD**  **43 434,6 USD**  **320 000 USD**  **78 000 USD (60 000 Inter/18 000 Nat)**  **348 500**  **348 500** | |
|  |  |  | **COORDINATION** | | | | | **2 551 646,3 USD** |
|  |  |  | **TOTAL COMPOSANTES** | | | | | **9 522 646,3 USD** |
|  |  |  | **GMS (8%)** | | | | | **705 381,2 USD** |
|  |  |  | **TOTAL PROJET** | | | | | **10 228 027,5 USD** |

# Suivi et évaluation

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le Projet fera l’objet d’un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous : *[NB : les plans de suivi et d'évaluation doivent être adaptés au contexte du Projet, ainsi qu’il conviendra].*

**Plan de suivi**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activité de suivi** | **Objet** | **Fréquence** | **Action prévue** | **partenaires**  **éventuels** | **Coût**  **éventuel** |
| **Suivre les progrès vers les résultats** | Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du Projets vers l’obtention des produits convenus. | Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur. | Intervention de la direction du Projet en cas de progrès plus lents que prévus. |  |  |
| **Suivre et gérer les risques** | Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l’atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d’un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d’audit du PNUD pour gérer les risques financiers. | Trimestrielle | La direction du Projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l’actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises. |  |  |
| **Apprendre** | Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du Projet ainsi que recherchés activement auprès d’autres Projets et de partenaires puis réintégrés dans le Projet. | Au moins annuelle | L’équipe du Projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion. |  |  |
| **Assurance qualité du Projet** | La qualité du Projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du Projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d’améliorer le Projet. | Annuelle | La direction du Projet examine les forces et les faiblesses du Projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du Projet. |  |  |
| **Revoir et Prendre des mesures correctives** | Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d’éclairer la prise de décisions. | Au moins annuelle | Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l’objet d’un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives. |  |  |
| **Rapport du Projet** | Il sera présenté au comité de pilotage du Projet et aux parties prenantes clés des rapports d’avancement qui comprendront les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d’évaluation annuel de la qualité du Projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d’atténuation et tous les rapports d’évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.  Un rapport final devra aussi être produit à la fin du projet. | Deux fois par an et à la fin du Projet (rapport final) |  |  |  |
| **Revue du Projet (comité de pilotage)** | Le mécanisme de gouvernance du Projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du Projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du Projet. La dernière année du Projet, le comité de pilotage effectue une revue du Projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d’amplification d’échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du Projet auprès des publics concernés. | Semestrielle | Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l’avancement du Projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence. |  |  |

**Assurance qualité du programme**

L'assurance qualité du projet sera assurée par la mise en place de mécanismes et procédures appropriés tout au long de sa mise en œuvre, conformément aux bonnes procédures en vigueur et aux bonnes pratiques en la matière. Elle portera notamment sur : (i) le respect des procédures de gestion ; (ii) l'implication de l'ensemble des acteurs aux différentes phases critiques d'identification des besoins, de formulation des plans d'action, de suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme ; (iii) la mise en place d'un cadre de suivi-évaluation et de procédures de reporting.

Un plan de suivi évaluation et les mécanismes pour sa mise en œuvre seront élaborés dans la phase de lancement du programme. Ce plan reflètera les objectifs et résultats attendus du projet, ainsi que les critères transversaux relatifs à l'approche retenue et aux questions relatives au genre, aux droits humains, à la sécurité et au développement des capacités. Des missions conjointes de suivi-évaluation seront organisées tout au long du cycle du projet et en particulier à ses phases critiques.

**Gestion financière et rapportage**

Le projet sera mis en œuvre par le Gouvernement tchadien (Modalité de muse en œuvre NIM). Aussi, le Ministère de l’Économie et de la Planification du Développement présentera-t-il des rapports intérimaires et un rapport final au PNUD. Ces rapports incluront des rapports narratifs et financiers.

**Plan d’évaluation[[4]](#footnote-4)**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Titre de l’évaluation** | **partenaires (éventuels)** | **Produit associé du plan stratégique** | **Effet du PNUAD/DPP** | **Date d’achèvement prévue** | **Parties prenantes clés de l’évaluation** | **Coût et source du financement** |
| Évaluation à mi-parcours | Gouvernement tchadien | Programme effectiveness enhanced for achieving results at all levels through quality criteria and quality assurance processes | - | Fin 2019 | * UNDP * Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement * Unité de Coordination du G5 Sahel * Ministère de Sécurité publique et de l’immigration, * Bénéficiaires des actions du projet * Organisations bénéficiaires des subventions * Agence Nationale d’Investigation Financière (ANIF) * Les autres agences du Systèmes des Nations unies | **Coût** : 39 000 USD  **Source** :   * PNUD * RSC * Funding Windows |
| Évaluation finale | Gouvernement tchadien | Programme effectiveness enhanced for achieving results at all levels through quality criteria and quality assurance processes | - | Juin-juillet 2021 | * UNDP * Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement * Unité de Coordination du G5 Sahel * Ministère de Sécurité publique et de l’immigration, * Bénéficiaires des actions du projet * Organisations bénéficiaires des subventions * Agence Nationale d’Investigation Financière (ANIF) * Les autres agences du Systèmes des Nations unies | **Coût** : 39 000 USD  **Source** :   * PNUD * RSC   Funding Windows |

# Plan de travail pluriannuel[[5]](#footnote-5) [[6]](#footnote-6)

*Tous les coûts programmatiques et opérationnels prévus pour l’appui du Projet, notamment ceux de l’appui à l’efficacité du développement et des dispositions de mise en œuvre, doivent être identifiés, estimés, chiffrés intégralement dans le budget du Projet pour chacun des produits correspondants. Sont concernées ici les activités qui appuient directement le Projet, telles que celles relevant des communications, des ressources humaines, des achats, du financement, des conseils de politique, de l’assurance qualité, des rapports, de la gestion, etc. Tous les services directement liés au Projet doivent être indiqués de manière transparente dans le Document de Projet.*

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **PROSUITS ESCOMPTES** | **ACTIVITES PREVUES** | **BUDGET PREVU PAR ANNEE** | | | | **PARTIES RESPONSABLES** | **BUDGET PREVU** | | |
| **A1** | **A2** | **A3** | **A4** |  | **Source de financement** | **Poste budgétaire** | **Montant** |
| **Produit 1 :**  **Le cadre légal et institutionnel est capable de répondre à l’extrémisme violent dans le respect des principes fondamentaux des droits de l’Homme.** | **Activité 1.1 : Renforcement du cadre légal et des capacités des acteurs de la chaîne pénale compétentes en matière de lutte contre l’extrémisme violent**   * + 1. Mise à disposition d’outils d’assistance technique en matière de lutte contre le terrorisme pour les acteurs de la chaîne pénale et autres autorités compétentes, ainsi que pour les écoles de formation ;     2. Opérationnaliser la stratégie nationale de prévention de l’extrémisme violent ;     3. Assistance législative en vue du renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale à maîtriser et appliquer le cadre juridique international en matière de lutte contre le terrorisme au niveau national ;     4. Fourniture d’équipement informatique (tel que notamment des ordinateurs, fax, photocopieurs et scanners) pour faciliter le traitement des cas de terrorisme par les acteurs de la chaîne pénale et autres autorités nationales compétentes ;     5. Elaboration d’un manuel de formation à destination des écoles nationales de formation judiciaires et de police judiciaire du Tchad portant sur des questions relatives aux réponses de justice pénale au terrorisme ;     6. Renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale en matière de traitement des enfants présumés liés à des groupes terroristes en tant qu’auteurs, victimes et/ou témoins d’infractions ;     7. Renforcement des capacités des autorités gouvernementales et judiciaires en matière de lutte contre le financement du terrorisme. |  |  |  |  | * Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement * Unité de Coordination du G5 Sahel * Ministère de Sécurité publique et de l’immigration, * UNDP * Consultants | **PNUD**  **RSC**  **Funding Windows**  **Autres PTFs** |  | **465 000 USD** |
|  | **Activité 1.2 : Renforcement de la coordination du dispositif sécuritaire dans les zones à risque**   * + 1. Améliorer la collaboration des forces de l’ordre, les acteurs de la société civile et les autorités au niveau local ;     2. Appuyer la coordination des interventions et le partage d’information des comités de vigilances, des observatoires, des forces de l’ordre au niveau communautaire. |  |  |  |  | * Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement * Unité de Coordination du G5 Sahel * Ministère de Sécurité publique et de l’immigration, * UNDP * Consultants | **PNUD**  **RSC**  **Funding Window**  **Autres PTFs** |  | **75 000 USD** |
|  | **Activité 1.3 : Renforcement des capacités techniques et opérationnelles de l’Agence Nationale d’Investigation Financière**   * + 1. Appui matériel à l’Agence Nationale d’Investigation Financière ;     2. Voyage d’études – échange d’expérience |  |  |  |  | * Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement * Unité de Coordination du G5 Sahel * Ministère de Sécurité publique et de l’immigration, * UNDP * Consultants | **PNUD**  **RSC**  **Funding Window**  **Autres PTFs** |  | **30 000 USD** |
|  | **TOTAL POUR LE PROSUIT I :** | | | | | | | | **570 000 USD** |
| **Produit 2 :**  **Les communautés, forces de l’ordre, autorités locales, société civile participent efficacement à la gestion des frontières et au contrôle de la mobilité des migrants clandestins** | **Activité 2.1 : Renforcement de la présence de l’Etat dans les zones à risques et amélioration de la gestion des frontières**   * + 1. Appuyer la construction/réhabilitation des postes de police, services socio-éducatifs et sanitaires dans les zones transfrontalières ;     2. Fournir des véhicules et équipements de communication aux forces de sécurité, en appoint au concept d’ilots de stabilité ;     3. Appuyer les campagnes d’informations conjointes entre les forces de sécurité et les populations dans les zones transfrontalières à travers la radio, la distribution de brochures aux postes de contrôle, et des visites régulières aux villages, en vue de contrer les rumeurs ;     4. Mettre en place des plateformes multifonctionnelles au niveau des corridors convenus, à usage communautaire, pour les services de sensibilisation de l’Etat, comme espaces de rencontre pour une interaction entre les forces de sécurité et la population locale. |  |  |  |  | * Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement * Unité de Coordination du G5 Sahel * Ministère de Sécurité publique et de l’immigration, * UNDP * Consultants | **PNUD**  **RSC**  **Funding Windows**  **Autres PTFs** |  | **1 300 000 USD** |
|  | **Activité 2.2 : Appui pour l’éradication du phénomène de migration des populations et integration locale des migrants**   * + 1. Favoriser la mise en place de cadre de dialogue permanent entre les populations hôtes et personnes en situation de déplacement ;     2. Mise en place dans les zones de transit des migrants clandestins des comités d’accueil, conseil et d’orientation des migrants clandestins ;     3. Appuyer la coordination des interventions des forces de l’ordre, autorités locales et de la société civile dans la lutte contre déplacement massif et le trafic illicite de migrants ;     4. Appuyer les initiatives d’intégration des migrants clandestins ;     5. Organiser des formations des autorités judiciaires locales des zones transfrontalières en matière d’assistance juridique, de procédures de coopération civilo-militaire, droits de l’Homme, loi portant sur les réfugiés et les personnes déplacées, trafic d’êtres humains et trafic illicite de migrants, et les questions de genre ;     6. Créer un numéro vert pour l’alerte des mouvements migratoires ;     7. Construire de centre d’apprentissage accéléré au profit des migrants clandestins et des populations hôtes |  |  |  |  | * Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement * Unité de Coordination du G5 Sahel * Ministère de Sécurité publique et de l’immigration, * UNDP * Consultants | **PNUD**  **RSC**  **Funding Windows**  **Autres PTFs** |  | **250 0000 USD** |
|  | **TOTAL POUR LE PRODUIT 2 :** | | | | | | | | **1 520 000 USD** |
| **Produit 3 :**  **Les femmes s’organisent et s’impliquent activement dans la prévention et la réponse à l’extrémisme violent dans les communautés** | **Activité 3.1 : Renforcement des capacités des femmes dans la prévention de l’extrémisme violent**   * + 1. Former les femmes dans l’identification des signes de la radicalisation et au système d’alerte précoce ;     2. Former les femmes en leadership et participation citoyenne dans les actions de développement local ;     3. Créer un réseautage des OSC de femmes intervenant dans la consolidation de la paix et de la prévention de la radicalisation et l’extrémisme violent au niveau national avec des démembrements régionaux ; |  |  |  |  | * Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement * Unité de Coordination du G5 Sahel * Ministère de Sécurité publique et de l’immigration, * UNDP * Consultants * Organisations bénéficiaires de subventions | **PNUD**  **RSC**  **Funding Windows**  **Autres PTFs** |  | **1250 000 USD** |
|  | **Activité 3.2 : Encadrement et autonomisation des femmes en milieu rural et périurbain**   * + 1. Organiser les femmes des zones rurales et périurbaine en coopératives et groupements à intérêt économique (GIE) ;     2. Former les femmes rurales aux techniques de production, transformation et commercialisation de produits agricoles et halieutiques ;     3. Organiser des formations des femmes rurales en leadership et participation citoyenne ;     4. Octroyer des subventions aux groupements à vocation coopérative des femmes dans les zones rurales et périurbaines du pays. |  |  |  |  | * Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement * Unité de Coordination du G5 Sahel * Ministère de Sécurité publique et de l’immigration, * UNDP * Consultants * Organisations bénéficiaires de subventions | **PNUD**  **RSC**  **Funding Windows**  **Autres PTFs** |  | **450 000 USD** |
|  | **Activité 3.3 : Engagement social des femmes dans la prévention de l’extrémisme violent**   * + 1. Mettre en place des comités de prise en charge psychosociale des personnes en situation de réédition et des personnes déplacées au niveau local ;     2. Organiser des activités de sensibilisation de proximité pour la facilitation de l’intégration sociale des personnes en situation de réédition et des personnes déplacées ;     3. Organiser des séances de dialogue intra et interfamilial portant sur les questions de la radicalisation et l’extrémisme violent, entre mères et enfants ;     4. Construire et/ou Mettre en place des espaces d’échange, de partage d’expériences et d’informations au profit des femmes des communautés vulnérables à l’extrémisme violent. |  |  |  |  | * Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement * Unité de Coordination du G5 Sahel * Ministère de Sécurité publique et de l’immigration, * UNDP * Consultants * Entreprises de construction | **PNUD**  **RSC**  **Funding Windows**  **Autres PTFs** |  | **716 000 USD** |
|  | **TOTAL POUR LE PRODUIT 3 :** | | | | | | | | **933 000 USD** |
| **Produit 4 :**  **Les personnes associées aux violences extrémistes se désengagent des groupes extrémistes et sont réintégrés dans les communautés** | **Activité 4.1 : Désengagement des personnes des ex-associés aux groupes extrémistes**   * + 1. Renforcer les capacités des leaders communautaires dans l’identification et la protection sociale des personnes associées aux groupes extrémistes ;     2. Réhabilitation d’infrastructures carcérales ;     3. Faire un plaidoyer auprès des autorités militaires pour l’assistance psychosociale des personnes associées aux groupes extrémistes ;     4. Mettre en place une assistance sociale pour les présumés/ex-associés aux groupes extrémistes sortant de prison. |  |  |  |  | * Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement * Unité de Coordination du G5 Sahel * Ministère de Sécurité publique et de l’immigration, * UNDP * Consultants * Entreprises de construction | **PNUD**  **RSC**  **Funding Windows**  **Autres PTFs** |  | **320 000 USD** |
|  | **Activité 4.2. Prise en charge des personnes en situation de réédition et des ex-associés aux groupes extrémistes**   * + 1. Créer des centres d’accueil et d’éveil des enfants « Almajiri » et enfants de la rue dans les zones urbaines et périurbaines ;     2. Construire/réhabiliter des centres de transition et d’orientation des personnes en situation de réédition, des personnes incarcérées pour des violences extrémistes et des retournés installés dans les zones à risque ;     3. Organiser des séances de formation des formateurs dans prise en charge psychosociale des personnes en situation de réédition/ex-associés aux groupes extrémistes ;     4. Renforcer/créer les comités villageois d’accueil des personnes déplacées/ex-associés aux groupes extrémistes. |  |  |  |  | * Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement * Unité de Coordination du G5 Sahel * Ministère de Sécurité publique et de l’immigration, * UNDP * Consultants * Entreprises de construction | **PNUD**  **RSC**  **Funding Windows**  **Autres PTFs** |  | **223 0000 USD** |
|  | **Activité 4.3. Réintégration socio-économique des personnes en situation de réédition et des ex-associés aux groupes extrémistes**   * + 1. Organiser des campagnes de sensibilisation sur la non-stigmatisation des personnes en situation de réédition/ex-associés aux groupes extrémistes ;     2. Former les personnes en situation de réédition/ex-associés aux groupes extrémistes dans la pratique de petits métiers adaptés aux différents contextes ;     3. Elaborer des plans d’accompagnement et de recasement des personnes retournées dans leur communautés d’origine ;     4. Appuyer les initiatives socio-économiques locales des populations hôtes et des personnes en situation de réédition/retournés/ex-associés aux violences extrémistes |  |  |  |  | * Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement * Unité de Coordination du G5 Sahel * Ministère de Sécurité publique et de l’immigration, * UNDP * Consultants | **PNUD**  **RSC**  **Funding Windows**  **Autres PTFs** |  | **200 0000 USD** |
|  | **TOTAL POUR LE PRODUIT 4 :** | | | | | | | | **743 000 USD** |
| **Produit 5 :**  **Les acteurs des médias et les communautés locales sont capables de contrer la propagande narrative de l’extrémisme violent** | **Activité 5.1. Renforcement des capacités des acteurs des médias et de la communication dans l’usage des TIC, la gestion et diffusion d’informations relatives à l’extrémisme violent**   * + 1. Former les acteurs de médias et de la communication sur la gestion et diffusion des informations relatives aux violences extrémistes ;     2. Mettre en place une Plateforme PVE online pour le partage de données, d’informations sur la radicalisation et l’extrémisme violent ;     3. Appuyer les acteurs des médias dans la rédaction et publication d’articles sur la radicalisation et l’extrémisme violent ;     4. Développer des supports de communication et de sensibilisation des populations cibles (jeunes, femmes, etc.) |  |  |  |  | * Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement * Unité de Coordination du G5 Sahel * UNDP * Consultants | **PNUD**  **RSC**  **Funding Windows**  **Autres PTFs** |  | **215 000 USD** |
|  | **Activité 5.2. Construction et diffusion des contres discours de l’extrémisme violent**   * + 1. Elaborer un guide à l’intention des acteurs des médias portant sur les messages clés pour la sensibilisation du grand public ;     2. Organiser des ateliers de formation des acteurs des médias pour l’harmonisation et la compréhension des concepts relatifs à l’extrémisme violent, la radicalisation et le terrorisme ;     3. Développer des équivalents de définitions des concepts de radicalisation, extrémisme violent, terrorisme en langue locale pour les activités de communication avec les populations rurales/non-francophone/non-arabophone |  |  |  |  | * Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement * Unité de Coordination du G5 Sahel * Ministère de Sécurité publique et de l’immigration, * UNDP * Consultants | **PNUD**  **RSC**  **Funding Windows**  **Autres PTFs** |  | **365 000 USD** |
|  | **Activité 5.3. Réalisation d’activités de communication pour le développement (C4D) au sein des communautés**   * + 1. Organiser des émissions radiophoniques interactives en langue arabe, français et dialectes locaux ;     2. Réaliser de courts films éducatifs avec les populations cibles (jeunes, femmes, leaders religieux et coutumiers, ex-associés aux groupes extrémistes) ;     3. Réaliser des productions audio-visuelles en dialecte locale pour l’information et la sensibilisation des populations rurales ;     4. Organiser des émissions télévisées en langue arabe, français et dialectes locaux pour la sensibilisation de masse ;     5. Réaliser des missions de reportages et de collecte d’informations. |  |  |  |  | * Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement * Unité de Coordination du G5 Sahel * UNDP * Consultants | **PNUD**  **RSC**  **Funding Windows**  **Autres PTFs** |  | **200 000 USD** |
|  | **TOTAL POUR LE PRODUIT 5 :** | | | | | | |  | **780 000 USD** |
| **Produit 6 :**  **Les communautés, les jeunes et les femmes en particulier réduisent leur vulnérabilité à la radicalisation et l’extrémisme violent** | **Activité 6.1. Réduction de la Vulnérabilité socio-économique des personnes en situation de réédition et des personnes déplacées**   * + 1. Créer des points d’eau, des parcs de vaccination, des aires de repos et des abattoirs au besoin ;     2. Financer les campagnes de vaccination du bétail pour les réfugiés et les communautés d’accueil en vue de lutter contre les maladies infectieuses ;     3. Financer les activités agro-pastorales des populations rurales ;     4. Identifier les projets de travaux publics et d’autres activités à impact rapide pour stimuler les moyens de subsistance au niveau local |  |  |  |  | * Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement * Unité de Coordination du G5 Sahel * UNDP * Consultants * Entreprises de construction | **PNUD**  **RSC**  **Funding Windows**  **Autres PTFs** |  | **500 000 USD** |
|  | **Activité 6.2. Réduction de la Vulnérabilité socio-économique des jeunes filles et garçons**   * + 1. Accorder des subventions aux jeunes filles pour des activités génératrices de revenu ;     2. Accorder des subventions aux jeunes garçons pour des activités génératrices de revenu ;     3. Organiser des formations professionnelles au profit des jeunes filles et garçons. |  |  |  |  | * Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement * Unité de Coordination du G5 Sahel * Ministère de Sécurité publique et de l’immigration, * UNDP * Consultants * Organisations bénéficiaires de subventions | **PNUD**  **RSC**  **Funding Windows**  **Autres PTFs** |  | **500 000 USD** |
|  | **TOTAL POUR LE PRODUIT 6 :** | | | | | | | | **1 100 000 USD** |
| **Produit 7 :**  **Les institutions communautaires, religieuses et la société civile sont résilientes aux effets de l’extrémisme violent.** | **Activité 7.1. Renforcement des capacités des acteurs communautaires dans l’alerte précoce de la radicalisation et l’extrémisme violent**   * + 1. Elaborer/actualiser les systèmes d’alerte précoce afin de les adapter aux réalités de chaque localité ;     2. Former les acteurs de la société civile à identifier les indicateurs et l’alerte de la radicalisation et de l’extrémisme violent ;     3. Former les acteurs communautaires, y compris les leaders communautaires et les leaders femmes et des jeunes, au système d’alerte précoce de la radicalisation et de l’extrémisme violent ; |  |  |  |  | * Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement * Unité de Coordination du G5 Sahel * Ministère de Sécurité publique et de l’immigration, * UNDP * Consultants | **PNUD**  **RSC**  **Funding Windows**  **Autres PTFs** |  | **360 000 USD** |
|  | **Activité 7.2. Impulser la participation citoyenne au développement local**   * + 1. Former les jeunes, femmes, leaders communautaires et religieux à la participation citoyenne aux instances de gouvernance locale ;     2. Réhabilitation des services socio-éducatifs et sanitaires de base (écoles, centre de santé, etc.) ;     3. Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des organisations de la société civile afin de les rendre apte à intervenir efficacement au niveau local. |  |  |  |  | * Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement * Unité de Coordination du G5 Sahel * Ministère de Sécurité publique et de l’immigration, * UNDP * Consultants | **PNUD**  **RSC**  **Funding Windows**  **Autres PTFs** |  | **200 000 USD** |
|  | **Activité 7.3. Implanter les observatoires des indicateurs de la radicalisation et de l’extrémiste violent**   * + 1. Implanter un observatoire national et ses démembrements régionaux dans les différentes régions cibles du pays ;     2. Réaliser la cartographie participative des zones vulnérables à la radicalisation et l’extrémisme violent ; |  |  |  |  | * Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement * Unité de Coordination du G5 Sahel * Ministère de Sécurité publique et de l’immigration, * UNDP * Consultants | **PNUD**  **RSC**  **Funding Windows**  **Autres PTFs** |  | **520 000 USD** |
|  | **Activité 7.4. Impliquer les leaders religieux et institutions d’éducation non-formelle (Madrassa, Khaloua, etc.).**   * + 1. Appuyer les leaders religieux (islam-christianisme) à cartographier les institutions d’éducation religieuse (écoles coraniques, Madrassa, centres d’évangélisation, etc.) ;     2. Appuyer les activités de sensibilisation et de dialogue inter-religieux ;     3. Harmoniser les curricula et supports de formation des instructeurs des écoles islamiques. |  |  |  |  | * Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement * Unité de Coordination du G5 Sahel * Ministère de Sécurité publique et de l’immigration, * UNDP * Consultants | **PNUD**  **RSC**  **Funding Windows**  **Autres PTFs** |  | **271 500 USD** |
|  | **TOTAL POUR LE PODUIT 7 :** | | | | | | | | **1 325 000 USD** |
| **Suivi et évaluation et Communication** |  |  |  |  |  |  |  |  | **697 000 USD** |
| **Evaluation** |  |  |  |  |  |  |  |  | **78 000** |
| **Appui général à la gestion** |  |  |  |  |  |  |  |  | **2 551 646,3** |
| **TOTAL** |  |  |  |  |  |  |  |  | **10 228 027,5 USD** |

# Modalités de gouvernance et de gestion

Le PREVEX est placé sous la tutelle du Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement (MEPD) et sera exécuté selon la modalité "NIM", avec un dispositif de gestion semi-parallèle des fonds. Il aura trois niveaux de gestion :

**Le Comité de Pilotage du Programme (CPP)** composé des représentants des Ministères concernés par le Programme et des représentants des Associations des Femmes, des Jeunes, de la Société civile et des PTF. Il comprend également des représentants du PNUD et des PTFs ayant contribué au financement du programme. Le CPP est présidé par le Directeur Général du Plan. Il dispose d’un Secrétariat Technique assuré par l’UGP et se réunit au moins deux fois par an. Il a pour mission de :

Le comité de projet sera spécifiquement responsable de ce qui suit :

* Fournir des directives et des recommandations pour s'assurer que les livrables convenus sont produits de manière satisfaisante conformément au document de projet ;
* Apporter des modifications au projet sur la base des rapports d'avancement et des recommandations du personnel du projet et des partenaires ;
* Réviser et évaluer le plan de projet détaillé et AWP, y compris les rapports Atlas couvrant la définition des activités, les critères de qualité, le journal des problèmes, le journal des risques et le plan de suivi et de communication ;
* Traiter les problèmes liés au projet tels que soulevés par le gestionnaire de projet ;
* Fournir des conseils et convenir d'éventuelles contre-mesures / mesures de gestion pour faire face à des risques spécifiques ;
* S'entendre sur les jalons du gestionnaire de projet dans le plan de travail annuel et les plans trimestriels, au besoin ;
* Examiner les divers rapports du projet avant la certification par le ou les partenaires de mise en œuvre ;
* Examiner chaque plan de travail annuel à la fin et approuver la poursuite du prochain plan de travail annuel ;
* Fournir des orientations stratégiques et des recommandations au gestionnaire de projet et aux exécutants ;
* Examiner et approuver le rapport final du projet, y compris les leçons apprises ;

**Assurance de la qualité** : Le Comité de Pilotage est appuyé par l’unité PMSU/Assurance Qualité dont le rôle d'appuyer le Comité de Pilotage dans l’exercice de ses fonctions à travers le suivi indépendant de l’exécution du Projet, au nom du comité.

**Le Comité de Suivi Technique (CST)** est un comité dont le principal mandat est d’assurer le suivi opérationnel du Programme. Il s’assure de la faisabilité technique des plans de travail et de leur exécution effective. Il émet des avis techniques sur les investissements, veille au respect des normes techniques des réalisations et s’assure des synergies entre les trois composantes du Programme.

**L’Unité de Gestion de Programme (UGP)** : elle assure la gestion quotidienne des activités du projet et rend compte au CST. L’UGP sera dirigée par un Expert International et assure les tâches principales suivantes :

* Préparer les programmes et rapports d’activités et les présenter au CPP pour validation,
* Analyser les demandes d’appui et les présenter au CIP ;
* Assurer la contractualisation pour l’exécution et le suivi des activités ;
* Assurer la gestion technique et financière du PREVEX ;
* Animer le groupe des PTF pour l’harmonisation des interventions dans le domaine de prévention de l’extrémisme violent et de la lutte contre la radicalisation ;
* Assurer le suivi des innovations dans les zones d’intervention et (iv) apporter des appuis – conseils au Gouvernement/G5 Sahel, au PNUD et au Système des Nations Unies (SNU) et ;
* Formuler des recommandations sur le fonctionnement du Programme sur la base des rapports périodiques transmis aux différents partenaires

**Assurance du Projet**

**[Comite Technique]**

**Chef d’Antenne Logone orientale**

**Chef d’Antenne Hadjer-Lamis**

**Chef d’Antenne Bol**

**Appui au Projet**

**Chef du Projet**

**Bénéficiaire principal**

**[MEPD]**

**Fournisseur principal**

**[préciser]**

**Exécutif**

**[PNUD/G5 Sahel]**

**Comité de pilotage**

**Structure organisationnelle du Projet**

# Cadre juridique

Le présent Document de Projet est l’instrument défini à l’article 1 de l’Accord de base type en matière d’assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de [pays] et le PNUD, signé le [date]. Toutes les références faites dans le SBAA à « l’Organisation chargée de l’exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par le Ministère de l’Économie et de la Planification du Développement (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d’un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l’équité, l’intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c’est la gouvernance financière du PNUD qui s’applique.

# Gestion des risques

Les risques identifiés comprennent les facteurs non exhaustifs suivants : (i) un retard dans l’adoption et le lancement du Programme ; (ii) l’instabilité des interlocuteurs gouvernementaux pourrait être un frein à l’exécution normale du programme ; (iii) une faible mobilisation et adhésion des PTF au Programme ; (iv) les résistances aux changements, à l’adoption de la gestion axée sur les résultats par les partenaires ; (v) la faible adhésion des autres PTF à la coordination des interventions ; (vi) une insuffisance au niveau des capacités des acteurs à s’approprier les actions du Programme ; (v) L’insécurité dans la zone d’intervention du programme.

Les facteurs suivants contribueront à minorer les risques : (i) Contracter les ONGs de terrain qui ont subis le processus HACT, afin qu’elles soient des partenaires de mise en œuvre du projet; (ii) Engagement constant avec le Ministère de l’économie et de la Planification du Développement et de la cellule du G5 Sahel, (iii) organiser des réunion de coordination du secteurs dans le cadre du sous-groupe gouvernance des CPTF et (iv) son soutien à toutes les initiatives visant au renforcement du secteur privé et à la société civile.

1. Conformément aux dispositions de l’Article III du SBAA *[ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet]*, la responsabilité de la sécurité du Partenaire de réalisation et de son personnel et de ses biens, et de la propriété du PNUD sous la garde du Partenaire de réalisation, relève du Partenaire de réalisation. À cette fin, le Partenaire de réalisation :
2. met en place un plan de sécurité approprié et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
3. assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de la sécurité du Partenaire de réalisation et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
4. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d’un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.
5. Le Partenaire de réalisation convient de déployer tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu’aucuns des fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999), laquelle liste peut être consultée à <https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list>.
6. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l’application des normes du PNUD en la matière (http://www.undp.org/ses) et du mécanisme de responsabilisation connexe (http://www.undp.org/secu-srm).
7. Le Partenaire de réalisation est tenu : a) de mener les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) de mettre en œuvre tout plan de gestion ou d’atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) de s’employer de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
8. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d’évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l’octroi de l’accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
9. Le Partenaire de réalisation prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou l’emploi des fonds du PNUD. Le Partenaire de réalisation veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l’intermédiaire de celui-ci.
10. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s’appliquent au Partenaire de réalisation : a)la Politiquedu PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b)les Directives relatives aux enquêtesdu Bureau de l’audit et des enquêtes du PNUD. Le Partenaire de réalisation accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
11. Au cas où il s’impose de procéder à une enquête, le PNUD a l’obligation d’enquêter sur tout aspect de ses projets et programmes. Le Partenaire de réalisation est tenu d’accorder sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l’accès aux locaux du Partenaire de réalisation (et à ceux de ses consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l’exiger l’objet de l’enquête. Au cas où l’exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte le Partenaire de réalisation pour trouver une solution.
12. Les signataires du présent Document de projet s’informent promptement les uns les autres de tout cas éventuel d’emploi inapproprié de fonds ou d’allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsque le Partenaire de réalisation a connaissance de ce qu’un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l’objet d’une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, il en informe le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informe promptement le Bureau de l’audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Le Partenaire de réalisation fournit des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l’OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

1. Le Partenaire de réalisation convient que, le cas échéant, les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu’ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d’autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

*N.B.:* Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

1. Chaque contrat émis par le Partenaire de réalisation en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n’est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds du Partenaire de réalisation est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu’ils soient.
2. Au cas où le PNUD s’adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l’affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l’encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu’elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouvrés au PNUD.
3. Le Partenaire de réalisation est tenu de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient incluses, *mutatis mutandis*, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

# ANNEXES

1. **Rapport sur l’assurance qualité du Projet**
2. **Modèle d’Examen préalable social et environnemental** [anglais][français][espagnol], comprenant les évaluations sociales et environnementales ou les plans de gestion additionnels selon qu’il convient. *(N.B.: L'examen préalable des NES n'est pas requis pour les Projets pour lesquels le PNUD est uniquement l'agent d'administration et/ou les Projets consistant exclusivement de rapports, de la coordination d'évènements, de formations, d'ateliers, de réunions, de conférences, de la préparation de matériels de communication, du renforcement des capacités des partenaires à participer aux négociations et aux conférences internationales, de la coordination de partenariats et de la gestion de réseaux, ou les Projets régionaux/globaux sans activités au niveau national).*
3. **Analyse des risques**. Utilisez le [modèle de Registre des risques](https://intranet.undp.org/global/documents/ppm/FINAL_Risk_Log_Template.doc) standard. Veuillez vous reporter aux instructions contenus dans la [Description des éléments à livrer du Registre des risques](https://intranet.undp.org/global/documents/ppm/FINAL%20Risk%20Log%20Deliverable%20Description.doc).
4. **Évaluation des capacités :** Résultats des évaluations des capacités du Partenaire de réalisation (y inclus de la micro-évaluation de la HACT).
5. **Termes de référence du Comité de pilotage du Projet et termes de référence des postes clés de gestion.**

1. Note : Le terme « *Partenaire de réalisation* » peut être compris également comme « *Partenaire de mise en œuvre* » ou « *Partenaire d’exécution* ». [↑](#footnote-ref-1)
2. Note : Modifiez le bloc des signatures selon qu’il y a lieu

   2 Le marqueur genre mesure l’investissement du Projet dans l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes. Choisir un marqueur par produit : G3 (l’égalité des sexes est un objectif principal); G2 (l’égalité des sexes est un objectif important); G1 (contribution limitée à l’égalité des sexes); G0 (pas de contribution à l’égalité des sexes) [↑](#footnote-ref-2)
3. Le PNUD publie des informations sur ses Projets (indicateurs, situations de référence, cibles et résultats) pour respecter les normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). On veillera à employer des indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps), à fournir des situations de référence précises et des cibles reposant sur des données fiables et sur des preuves credibles. On évitera aussi les acronymes de manière à ce que le public externe comprenne clairement les résultats du Projet. [↑](#footnote-ref-3)
4. Facultatif; selon les besoins [↑](#footnote-ref-4)
5. Les définitions et classifications des coûts pour que les coûts relatifs au programme et à l'efficacité du développement soient imputés au Projet sont énoncées dans la décision DP/2010/32 du Conseil d’administration. [↑](#footnote-ref-5)
6. Les modifications apportées au budget d'un Projet qui affectent la portée (produits), la date d’achèvement ou les coûts estimatifs totaux du Projet nécessitent une révision budgétaire formelle qui doit être signée par le comité de pilotage du Projet. Dans les autres cas, le directeur de programme du PNUD peut signer seul la modification, à condition que les autres signataires n'y opposent aucune objection. Cette procédure est applicable, par exemple, lorsque le but de la modification n’est que de rééchelonner les activités entre les années. [↑](#footnote-ref-6)